

Directives données par la FIVB pour l'application des Règles Officielles du Volley-Ball

Arbitrer est un art. Ce n'est ni de la robotique, ni de l'application pure et simple d'un règlement. Celui-ci aussi précis soit-il, il sera toujours sujet à discussions et interprétations.

C'est pourquoi, si sa connaissance est plus que nécessaire, il est aussi important de savoir l'appliquer avec modération, discernement et psychologie.

La réussite de l'arbitrage en général en dépend comme en dépend la promotion du Volley-Ball.

La Fédération Internationale de Volley-ball (FIVB) ne cesse de prêcher cette bonne parole. Elle s'attache par une série de cas vécus d'éclairer et de faciliter la pratique de l'arbitrage.

Vous trouverez dans ce fascicule une compilation d'une série de 168 différents cas proposés depuis 1993. Compte tenu des nombreux changements de règles intervenus cette dernière décennie, les publications précédentes ont été adaptées à la réglementation et à la disposition de ses articles actuellement en vigueur. En fin de fascicule une grille donne les références aux questions des différentes éditions du CaseBook de la FIVB

Nous vous souhaitons une bonne et fructueuse lecture de ce recueil.

Pour la CFA (Commission Francophone d'Arbitrage de la FRBVB)

Jean-Claude BACCUS

Ce document a pu être réalisé grâce à l'aimable collaboration de bénévoles qui se reconnaîtront.

Qu'ils en soient remerciés.

SECTION I LE JEU
Chapitre premier
Installations et équipement

1. Aire de jeu

1.1 Dimensions

Q 1 Dans un match, un côté du terrain avait une zone de service qui s'étendait au-delà de quelques sièges placés directement derrière le terrain

R Dans tous les matchs officiels, la zone libre doit être rectangulaire et symétrique. Donc ce couloir spécial n'est pas réglementaire.
Règle 1

1.2 Surface de jeu

Q 2 La surface de la zone libre peut-elle être faite d'un matériau différent de celui du terrain de jeu ?

R **Non.** La surface de jeu est plane, horizontale et uniforme. Cette définition s'applique aussi à la zone de service et au reste de la zone libre.
Règle 1.2

1.3 Lignes du terrain

1.4 Zones et aires

Q 3 S'efforçant de jouer un ballon, le joueur de l'équipe R court entre les bancs de touche et la table de marque. Quelle est la décision de l'arbitre ?

R Les aires situées derrière les bancs et la table de marque sont considérées comme des zones jouables et les joueurs sont autorisés à pénétrer dans ces zones pour jouer le ballon.
Règles 1.4 et 10

1.5 Température

Q 4 La température est de 10°C. Le capitaine de l'équipe visiteuse demande que quelques uns de ses joueurs soient autorisés à porter un survêtement pendant le match. Est-ce permis ?

- R** L'équipe ne peut pas avoir de tenues différentes, donc, si un membre porte un survêtement, tous les membres devront en porter avec des numéros identiques à ceux des maillots. De plus, ils devront être de même modèle et de même couleur.
Règle 1.5
-

Q 5 **Un joueur refuse de jouer du fait de l'humidité au sol provoquée par le plongeon d'un membre de son équipe.**

- R** Le contrôle du jeu, relève toujours du premier arbitre. Si l'arbitre estime qu'il est nécessaire d'essuyer le sol, il peut toujours décider de le faire. En général lorsque la température est inférieure à 26° et que l'humidité est inférieure à 61°, le premier arbitre, n'accordera pas de temps supplémentaire aux joueurs ou aux préposés à l'essuyage pour sécher le sol.
Règles 1.2.1 1.5 et 5.1.2.2
-

1.6 Luminosité

2. Filet et poteaux

2.1 Hauteur du filet

- Q 6** **Y a-t-il des hauteurs différentes pour le placement du filet en fonction de l'âge et du sexe des joueurs ?**
- R** OUI. Les diverses hauteurs de filet ne sont pas officielles au plan mondial et sont fixées par chaque fédération nationale pour devenir la norme dans ce pays.
Règle 2.1.1
-

2.2 Structure

2.3 Bandes de côté

2.4 Antennes

2.5 Poteaux

2.6 Equipement complémentaire

3. Ballons

3.1 Normes

3.2 Uniformité des ballons

3.3 Système des trois ballons

Chapitre deux Participants

4. Equipes

4.1 Composition des équipes

4.2 Place des participants

4.3 Equipement

4.4 Changement des équipements

4.5 Objets interdits

Q 7 Un coach demande un remplacement. Le second arbitre remarque que le joueur remplaçant a une prothèse à la jambe. Un tel dispositif ou appareil est-il autorisé ?

R Le second arbitre devra permettre l'entrée au jeu à moins que l'appareil ne cause un risque indu au joueur ou autres joueurs au jeu.
Règle 4.5.1

Q 8 Un joueur est inscrit comme remplaçant. le 2nd arbitre remarque un plâtre au poignet du joueur.

R Le second arbitre refusera l'entrée du joueur sans aucune pénalisation. Ce joueur peut s'asseoir sur le banc mais n'est pas autorisé à jouer.
Règle 4.5.1

Q 9 Une joueuse porte au doigt une bague avec un diamant aux arrêtes tranchantes. Le 1^{er} arbitre lui demande de l'ôter. Elle répond que c'est impossible de l'enlever du doigt. Cette joueuse peut-elle jouer avec sa bague?

R Le principe de la règle est qu'elle doit enlever la bague. S'il lui est réellement impossible de l'ôter, la bague doit être bandée afin que les autres joueuses et elle-même ne puissent pas être blessés. Il est important pour l'arbitre de dire à la fois à la joueuse et au responsable de l'équipe qu'en contrevenant à la règle elle sera responsable des blessures qu'elle pourrait occasionner.
Règle 4.5.1

- Q 10** La main d'un joueur est étroitement bandée. Après enquête, on trouve que des pièces de métal sont dissimulées sous la bande contre la paume de la main. Est-ce réglementaire ?
- R** Non. L'arbitre doit obliger le joueur à enlever ces pièces de métal qui lui donneraient un avantage artificiel au smash.
Règle 4.5.1
-

5. Responsables des équipes

5.1 Capitaine

- Q 11** Le capitaine en jeu R5 est remplacé par R7. R5 désigne R3 pour assumer les fonctions de capitaine au jeu. Quelques moments plus tard, R7 est remplacé par R5. Qui est alors capitaine au jeu ?
- R** A la rentrée dans le set, R5 assume à nouveau ses fonctions de capitaine au jeu. Si le capitaine d'équipe est sur le terrain, il est automatiquement le capitaine en jeu.
Règle 5.1.2
-
- Q 12** Le capitaine d'une équipe A en de nombreuses occasions questionne ou discute les décisions de l'arbitre et pose des questions en désirant savoir pourquoi certaines décisions ont été prises. Quelle est la réponse adéquate du premier arbitre ?
- R** Quand, dans l'opinion du premier arbitre, ce comportement excède les limites de la règle 5.1.2., le premier arbitre devrait prévenir le capitaine au jeu par un avertissement verbal. Si ce comportement persiste, le capitaine au jeu devrait être pénalisé par une carte jaune.(perte de l'échange de jeu)
Règles 5.1.2.1 21.1 21.2 et 22.2
-
- Q 13** Le capitaine au jeu n'est pas certain de l'ordre de rotation de son équipe et demande au second arbitre de vérifier les positions de ses joueurs avant de continuer le jeu. Quelle est la réponse adéquate du premier arbitre ?
- R** Requête légale. Le premier arbitre demandera au second arbitre de vérifier que les positions des joueurs sont correctes avant de continuer le jeu. Aucun des deux arbitres ne peut donner au capitaine au jeu une information autre, concernant l'autre équipe, que celle qui consiste à affirmer que l'alignement de l'autre équipe est correct. Aucune des deux équipes ne peut abuser du droit de faire cette demande.
Règle 5.1.2.2
-
- Q 14** Le capitaine de l'équipe au service a des difficultés pour essayer de déterminer quels joueurs de l'équipe adverse jouent à l'avant. Pour tenter de déterminer cela, le capitaine demande au premier arbitre de vérifier l'alignement des adversaires. Est-ce autorisé ?
-

- R** Si une telle requête est peu fréquente, le premier arbitre demandera au second arbitre de vérifier l'alignement des joueurs adverses. Pourtant, la seule information qui sera fournie concernant les adversaires sera de dire si oui ou non les adversaires sont correctement positionnés. Aucune information ne sera donnée quant à savoir quels joueurs jouent à l'avant ou à l'arrière.
Règle 5.1.2.2
-

Q 15 **Le capitaine au jeu voit un juge de ligne signaler un toucher de balle au block. Le premier arbitre ne voit pas le signal du juge de ligne. Comment le capitaine au jeu demande-t-il légalement et poliment au premier arbitre de parler au juge de ligne de ce signal ?**

- R** Le capitaine au jeu peut lever la main d'une manière polie pour demander de parler au premier arbitre. Il peut demander une explication quant à l'interprétation du jugement. L'arbitre doit honorer la requête.
Règles 5.1.2.1 et 21.2.1
-

Q 16 **L'arbitre commit une erreur dans l'application d'une pénalisation correcte. Sa décision fut contestée par le capitaine d'une équipe S. Le 1er arbitre affirma que sa décision était définitive et que la réclamation ne serait pas acceptée. Est-ce une décision correcte de l'arbitre ?**

- R** L'arbitre à tort. L'arbitre doit clairement établir sa ou ses raison(s) pour cette décision. S'il n'a pas satisfaction, le capitaine au jeu peut réserver son droit d'enregistrer son désaccord sur la feuille de match, comme protestation officielle, à la fin du match ou faire en sorte que le marqueur l'inscrive pour lui ou elle. Les protestations impliquant des règles ou l'application de pénalités sont autorisées et doivent être acceptées. Aucune discussion de l'incident n'est permise durant le match.
Dans les compétitions internationales dans lesquelles il y a un Comité de Contrôle, le premier coach de l'équipe qui proteste peut demander au Président du Jury une conférence des juges. Les procédures pour la conférence des juges sont données dans le guide d'arbitrage.
Règles 5.1.2.1 et 24.2.4
-

Q 17 **Avant le début d'un match, le premier arbitre remarqua que le coach de l'équipe A portait un walkie-talkie et parlait à une personne assise dans la tribune des spectateurs. Un tel appareil est-il autorisé ?**

- R** L'utilisation d'un tel moyen est autorisée.
-

Q 18 **Dans le set 1 d'un match entre A et B, le coach A était en désaccord avec le premier arbitre. Le coach, alors, se dirigea vers le second arbitre et demanda des explications concernant les jugements du premier arbitre. Par deux fois, le second arbitre lui parla pendant plus de 10 secondes. Est-ce l'application correcte des règles par le second arbitre ?**

- R** D'après la règle 5.1.2, seul le capitaine au jeu est autorisé à parler aux arbitres pour demander des explications. Le coach n'est pas autorisé à parler aux arbitres. Le second arbitre devrait refuser de lui parler et devrait lui demander de retourner sur le banc. Si ceci n'est pas réalisé, le second arbitre devrait immédiatement le notifier au
-

1er arbitre et lui demander les sanctions appropriées.
Règles 5.1.2 5.2.3 5.2.3.4 22.1 22.2 et 22.3

Q 19 Le coach de l'équipe A se leva à la fin d'une phase de jeu et se plaignit à haute voix de la décision de l'arbitre et demanda au premier arbitre de reconsidérer sa décision. Est-ce autorisé ?

R Le 1^{er} arbitre peut avertir verbalement le coach ou n'importe quel autre membre de l'équipe via le capitaine au jeu ou peut les pénaliser avec une carte jaune, cela dépend du comportement de l'équipe et de la catégorie de l'échelle des sanctions.
Figure 9 et Règle 22.3
Seul le capitaine au jeu est autorisé à parler à l'arbitre pour demander des explications concernant une décision.
Règles 5.1.2 5.2.3 21.1 22.2 et 22.3

Q 20 Le coach d'une équipe entra dans le terrain de jeu via la ligne arrière pour donner des instructions à son Libéro. Plus tard il se déplaça dans la zone libre, entre le prolongement de la ligne d'attaque et de le prolongement de la ligne centrale. Sa position à cet endroit empêchait la vue du serveur par le marqueur. Quelle devrait être la réaction de l'arbitre dans ces cas ?

R Le coach et seulement lui est autorisé de se déplacer dans la zone neutre entre le prolongement de la ligne d'attaque et la zone d'échauffement.
Dans ce cas la position de coach était incorrecte en 3 points:
1. se trouver derrière le terrain de jeu dans la zone de service
2. se trouver hors de la zone prévue
3. entrer dans le terrain de jeu.
Le 1^{er} arbitre devrait via le capitaine au jeu avertir le coach pour inconduite mineure.
Règle 5.2.3.4

Q 21 Le capitaine au jeu interpella le 1^{er} arbitre à propos d'une interprétation d'un incident durant le jeu.
L'explication sembla satisfaire le capitaine. A la fin du match, perdu par cette équipe, le capitaine voulut faire inscrire sa protestation sur la feuille de match, mais l'arbitre refusa. Etait-ce correct ?

R Le 1^{er} arbitre a prit une décision correcte. Au moment de l'incident, le capitaine au jeu n'avait pas fait état de sa plainte.
Règle 24.2.4

5.2 Entraîneur

Q 22 Lors d'un match, le coach B se déplaçait dans la zone libre près de la ligne de coté du terrain.

Quand il voulut demander un temps mort il demanda à son assistant coach d'appuyer sur l'avertisseur sonore, après quoi le coach montra le geste officiel pour le temps mort.

Est-ce l'application correcte de la procédure pour demander un temps mort ?

R Ceci est une procédure acceptable pour signaler un temps mort. Le coach principal à la responsabilité de demander le temps mort, qui inclus d'appuyer sur l'avertisseur sonore et de montrer le geste. Dans le but de faciliter le déroulement du match selon les nouveaux droits du coach qui l'autorise à se déplacer le long de la zone libre, le coach a le droit d'autoriser n'importe quel membre de l'équipe d'appuyer sur l'avertisseur sonore mais le coach doit montrer de la main le geste officiel.

Règles 5.2.1 5.2.3.3 et 5.3.1

Q 23 Durant un match l'assistant coach et l'entraîneur de l'équipe ont quitté le banc et ont suivi le coach principal le long des lignes de coté.

Le 1^{er} arbitre doit-il interdire ce comportement?

Est-ce un comportement acceptable ?

R Le règlement autorise seulement le coach principal à se déplacer librement le long de la ligne de coté. Les autres membres de l'équipe doivent rester assis sur le banc ou être dans la zone d'échauffement. Les arbitres doivent prévenir le coach de l'équipe et demander à l'assistant coach et à l'entraîneur de rester assis.

Règles 5.2.3.2 5.2.3.4 et 5.3.1

Q 24 Dans une rencontre, le coach demanda au 2nd arbitre si le serveur était correct. Le 2nd arbitre vérifia avec le marqueur la feuille de match et répondit que c'était correct.

Le 1^{er} arbitre continua la rencontre.

Etait-ce la procédure correcte?

R Le seul membre de l'équipe autorisé à parler avec l'arbitre est le capitaine au jeu. Le coach n'était donc pas autorisé à parler au second arbitre.

Règle 5.1.2.

Q 25 Le coach principal de l'équipe se trouvait très près du terrain pour encourager le jeu et les joueuses. Plusieurs fois le coach se trouvait entre le 2nd arbitre et les joueuses du terrain. A ce moment le 2nd arbitre demanda au coach de se déplacer le long de la ligne pour lui permettre une vision complète du terrain. Le coach réclama car il se trouvait en position correcte.

Quelle est la règle correcte à ce sujet ?

R La règle 5.2.3.4 établit que "le coach peut donner des instructions tout en étant debout ou en marchant dans la zone libre devant le banc de touche sans causer de trouble ni retarder le match". Dans le cas précité, le coach perturbait clairement la possibilité du second arbitre de voir les échanges qui se déroulaient sur le terrain donc la demande du second arbitre était correcte.

D'autre part le second arbitre doit faire le maximum pour visionner le terrain sans pour cela déranger le coach.

Règle 5.2.3.4.

5.3 Entraîneur adjoint

Q 26 Après un échange les joueuses cherchaient au sol une tache d'humidité. L'entraîneur adjoint se leva du banc et s'approcha de la ligne de côté pour aider les joueuses à retrouver cette tache. Le 1^{er} arbitre appela le capitaine pour lui signaler que l'assistant-coach devait rester assis sur le banc. Était-ce une décision correcte?

R L'assistant-coach est autorisé à s'asseoir sur le banc mais ne peut intervenir dans la match seul le coach peut se déplacer le long de la ligne latérale. La décision était donc correcte.

Règles 5.2.3.4 et 5.3.1.

Chapitre trois Formule de jeu

6. Pour marquer un point, gagner un set et le match

6.1 Pour marquer un point

6.2 Pour gagner un set

6.3 Pour gagner le match

6.4 Forfait et équipe incomplète

7. Structure du jeu

7.1 Tirage au sort

Q 27 En gagnant le toss au début de la rencontre ou avant le cinquième set d'un match, quelles sont les options dont le capitaine dispose ?

R Le gagnant du toss a 4 options :

- a. servir
- b. recevoir le service
- c. le choix du côté gauche du terrain
- d. le choix du côté droit du terrain.

Donc, si le capitaine gagnant choisit un côté du terrain, le capitaine perdant doit prendre l'autre côté et peut choisir de servir ou de recevoir.

Si le capitaine gagnant choisit de servir, le capitaine perdant doit recevoir mais peut choisir le côté du terrain qu'il souhaite.

Si le capitaine gagnant choisit de recevoir, le capitaine perdant doit servir mais peut choisir le côté du terrain qu'il souhaite.

Règle 7.1.2

7.2 Séance d'échauffement

7.3 Formation des équipes

Q 28 Douze minutes avant un match, le coach de l'équipe R soumet sa rotation au second arbitre. Après avoir observé le dernier échauffement, le coach décide de changer sa rotation.
Quelle est la procédure exigée pour faire cela ?

R Une fois que la feuille de rotation a été soumise au 2nd arbitre ou au marqueur, les seuls changements qui peuvent intervenir sont ceux réalisés au travers du procédé régulier de remplacement. De tels remplacements comptent dans les 6 remplacements autorisés à l'équipe durant le set.
Règles 7.3.2 et 7.3.4

Q 29 Durant l'échauffement officiel précédant le début du premier set d'un match, le passeur de l'équipe A se blessa et ne put jouer. Le joueur blessé avait été mis sur la feuille de rotation comme serveur débutant le match.
L'arbitre autorisa le coach A à un remplacement.
Etant donné que le joueur blessé était repris sur la feuille de rotation, doit-il participer à une phase de jeu avant d'être remplacé ?

R NON, l'arbitre a correctement permis au joueur blessé d'être remplacé par un remplacement régulier.
Règles 7.3.2 7.3.4 et 7.3.5.2

Q 30 Après l'entrée des équipes sur le terrain et la vérification par le 2nd arbitre des positions selon la fiche de position, l'entraîneur de l'équipe S indique qu'il a fait une erreur sur la fiche de position et demande à corriger cette fiche en mettant le joueur S7 à la place de S3.

R La demande de l'entraîneur doit être rejetée. Dès la remise des fiches de position au second arbitre ou au marqueur, aucun changement ne peut être effectué à la fiche mais un remplacement réglementaire peut être demandé.
Règles 7.3.4 et 8.4

7.4 Positions

Q 31 R6, le centre arrière, se trouve clairement en face de R3, le centre avant. Juste avant le contact de la balle pour le service par S1, R6 saute en l'air et n'est pas en contact avec la partie du terrain en face de R3 quand la balle est touchée pour le service.
Y a-t-il faute de position ?

R Quand les joueurs sautent du sol, ils maintiennent le statut qu'ils avaient au dernier point de contact avec le sol.
Ainsi, pendant que R6 est en l'air, le point du dernier contact avec le sol est donc retenu et le joueur est considéré comme étant en face de R3 et donc en faute de position.
Règles 7.4. 7.4.2. et 7.4.3

- Q 32** Au moment du service, le centre arrière R6 se trouve avec les deux pieds légèrement à l'arrière des pieds du centre avant, R3. R6 a une main sur le sol clairement en face des pieds de R3. A ce moment, la balle est touchée pour le service. Y a-t-il faute de position ?
- R** Position légale. Seuls les pieds qui sont en contact avec le sol sont considérés comme déterminant si le joueur est en faute de position.
Règles 7.4.3 et 7.5
-

- Q 33** Au moment où la balle fut touchée pour le service, le passeur S2 se trouvait avec une partie du pied dépassant sur le terrain adverse et le reste du pied sur la ligne centrale. Le second arbitre siffla S2 comme étant en faute de position, en n'étant pas totalement à l'intérieur des limites de l'aire de réception au moment où la balle fut touchée pour le service. Y a-t-il faute de position ?
- R** Décision correcte du second arbitre.
Règle 7.4
-

7.5 Fautes de position

- Q 34** Dans le troisième set, l'équipe A servait quand le 2nd arbitre signala une faute de position contre l'équipe B. Le coach B contesta immédiatement la décision. Quand le deuxième arbitre signifia que la passeuse, qui était en position 1, était hors position, une violente dispute s'ensuivit avec le coach B, démontrant que la passeuse était clairement derrière l'attaquante, qui était en position 2. Le coach B avait raison mais la faute portait sur le fait que la position 1 de la passeuse était entre les joueuses en position 5 et 6. Quelle aurait dû être l'attitude du deuxième arbitre ?
- R** La décision de l'arbitre était correcte, la passeuse étant hors position car elle se trouvait du mauvais côté de la joueuse en position 6 : c'était en fait la faute sanctionnée par le deuxième arbitre. D'autre part, le deuxième arbitre aurait dû être plus précis en spécifiant le type de faute de position.
Dans le cas de joueur hors position, il est souvent difficile pour les coaches et les spectateurs de comprendre la décision de l'arbitre. C'est pour cette raison qu'il serait sage, pour le deuxième arbitre, de prendre un petit moment, marcher sur l'aire de jeu, mettre les joueurs dans la position qu'ils occupaient lorsqu'il siffla et ensuite signaler la faute. Un petit effort prudent peut éviter une grande quantité de discussion et de confusion.
Règle 7.5 et 25.3.2.2.
-

- Q 35** Dans le premier set, l'équipe A menait 7 -1 et était au service. Le deuxième arbitre siffla une faute de position de la passeuse B et le huitième point fut accordé à A . Le coach B demanda une explication mais il fut ignoré et le temps mort technique fut décrété.
- Durant ce temps mort, le coach B expliqua sa rotation au deuxième arbitre, qui reconnut son erreur et la justifia au premier arbitre ; celui-ci demanda alors de rejouer la phase de jeu et rétablit le score à 7 - 1.**
-

Quelques échanges de jeu plus tard, l'équipe A marqua à nouveau le 8ème point et espérait avoir un temps mort technique aussi parce que les règles établissent que le temps mort technique est accordé quand l'équipe qui mène atteint le 8ème ou le 16ème cinquième point.

L'arbitre accorda le temps mort technique. Avait-il raison ?

- R** Le but de ce temps mort technique est de permettre aux télévisions de passer leurs spots publicitaires. Deux de ces temps morts sont automatiques dans chaque set aux scores de 8 et de 16 points pour l'équipe menant le jeu. Puisque le premier temps mort technique avait déjà été accordé et que le second n'avait pas encore été atteint, le deuxième temps mort technique accordé à 8 points n'était pas correct. D'autre part, un temps mort technique, qui est oublié, doit être accordé lorsque l'erreur est découverte.
Règles 7.5 et 16.4.1

7.6 Rotation

7.7 Fautes de rotation

- Q 36** Dans le 3ème set, l'équipe A, gagna la phase de jeu.
La joueuse n° 6 devait effectuer la rotation pour servir.
La joueuse qui servit réellement était le n° 5.
Ce fait ne fut pas constaté par le marqueur et la joueuse n°5 servit trois fois.
Après deux changements de service, ce fut à nouveau au tour de A de servir.
La joueuse qui suivait le n° 5, le n° 11, s'avança normalement pour servir.
Après le service, le marqueur indiqua la faute du serveur incorrect. Sur la feuille de match, le seul fait qui pouvait être pris en considération était que le n° 5 devait être le serveur.
Par la suite, une vision vidéo montra les faits mais ceux-ci ne pouvaient pas être déterminés par la feuille de match.
L'arbitre décida une perte de service pour la joueuse n° 11 et l'équipe A fut remise dans sa position correcte de rotation. Il n'y eut pas de perte de point.
L'arbitre a-t-il pris une bonne décision ?
- R** Sur base des informations disponibles pour l'arbitre, la décision prise par l'arbitre était correcte.
Règles 7.7.1 et 24.2.3

- Q 37** L'équipe A gagna une phase de jeu et obtint un changement de service.
Avant la rotation de service, le capitaine au jeu de l'équipe A demanda au deuxième arbitre l'autorisation de contrôler sa rotation. Le marqueur renseigna au deuxième arbitre que le joueur n° 10 était le serveur correct.
Le joueur n° 10 servit 4 points. Avant que ce joueur n° 10 ne serve pour la 5ème fois, le marqueur informa le deuxième arbitre qu'en fait c'était au joueur n° 8 de servir. Quelles décisions doit prendre le premier arbitre ?

- R** Le 1er arbitre doit d'abord annuler les 4 points marqués par le joueur n° 10. Tous les temps morts, les remplacements, les avertissements, les pénalités et toute autre action ayant eu lieu durant ces 4 phases de jeu furent aussi supprimées.

Le joueur n° 8 de l'équipe A doit alors être autorisé à servir et le jeu recommença à partir du point auquel le capitaine de l'équipe A avait demandé à connaître le serveur correct.

Dans ce cas, la faute du marqueur ne peut prévaloir sur la faute de rotation.

Règles 5.1.2.2 7.4. 7.5 25.2.3. et 26.2.2.2

Q 38 L'équipe A est en possession de la balle et se prépare à servir. Le capitaine au jeu demande confirmation pour le serveur. Le marqueur l'informe que le joueur n° 6 est au service. Le capitaine conteste cette information mais à nouveau on lui signale que le joueur n° 6 est au service. Le capitaine n'est toujours pas satisfait et en tentant de s'approcher de l'arbitre, celui-ci siffle pour le service. Au milieu de cette confusion, l'équipe A est pénalisée pour ne pas avoir servi dans les 8 secondes. En vérifiant la feuille de match, on découvre que le coach A a soumis une mauvaise fiche de rotation, sur laquelle le joueur n° 6 occupe deux positions. Il fallait lire 6 puis 1 et le n° 1 devait alors être au service, comme le capitaine au jeu le soupçonnait.
La décision de l'arbitre était-elle alors correcte ?

R Le bon sens doit, dans toute une série de cas, prévaloir pour résoudre certaines situations. L'erreur initiale était due au coach A. Celle-ci fut aggravée par l'inattention du deuxième arbitre et du marqueur. D'une part, le joueur n° 1 aurait dû être autorisé à servir sans pénalité et l'équipe A n'aurait pas dû être pénalisée non plus pour service incorrect. D'autre part, l'erreur initiale du coach causa un retard de jeu et donc un avertissement pour retard de jeu aurait dû être donné.
Règles 7.3.1. 7.3.2. 7.6.1. 7.7. et 25.3.1.

Q 39 L'équipe A sert avec le joueur A6. Le marqueur ayant la vue masquée ne constate pas l'erreur. L'équipe B gagne l'échange de jeu. A la fin de l'échange le marqueur s'étant rendu compte de l'erreur informe le 2nd arbitre. Le 1^{er} arbitre accorda l'échange à B avec le gain du point et corrigea la position de l'équipe A. Le coach B protesta prétextant que son équipe avait gagné l'échange et que son équipe devait recevoir un 2nd point pour la faute de rotation. La décision du 1^{er} arbitre d'accorder le service à B et un seul point à cette équipe était-elle correcte ou bien l'équipe B devait-elle recevoir un 2nd point?

R La décision du 1^{er} arbitre d'accorder un seul point était correcte. Même si l'échange était terminé lorsque le marqueur se rendit compte de la faute il fallait considérer cette échange comme n'ayant pas été effectué. L'équipe B reçut donc le seul point consécutif à la faute de rotation.
Règle 7.7.1

8. Remplacement des joueurs

8.1 Limitation des remplacements

Q 40 Cinq remplacements ont été attribués à l'équipe A. Le coach A fait une demande de remplacement et indique que deux remplacements doivent être faits. Peuvent-ils être acceptés ?

R Etant donné que ce coach a déjà utilisé 5 remplacements, un seul remplacement sera accepté, l'autre sera rejeté.

Règles 8.1.1 16.5 16.6 et 17.1

8.2 Remplacement exceptionnel

Q 41 A8 remplaça A1 dans le set. Plus tard, A1 revint au jeu. Quelques phases de jeu après être rentré, A1 se blessa et ne put continuer à jouer. Quelles sont les options pour le coach de l'équipe A ?

R Le joueur A1 doit être remplacé au moyen d'un remplacement exceptionnel. Le coach de A peut utiliser n'importe quel joueur, qui ne joue pas à ce moment-là, pour le remplacer à l'exception du libéro et/ou du joueur que ce libéro remplace.
Règle 8.2

Q 42 Durant un set, l'équipe B a utilisé 5 remplacements. Un joueur B qui avait commencé le match, avait été remplacé et reprend sa place puis il se blesse. Un remplacement exceptionnel est utilisé pour remplacer le joueur blessé. Quelle est l'interprétation correcte des règles ?

R Si le joueur blessé doit être remplacé par un "remplacement exceptionnel", le coach A peut utiliser n'importe quel joueur sur le banc, qui ne joue pas à ce moment, sauf le libéro et le joueur qu'il remplace. Le remplacement exceptionnel doit être enregistré dans la case des remarques de la feuille de match.
Un remplacement exceptionnel ne pourra en aucun cas être compté comme remplacement régulier.
Règles 8.1 et 8.2

8.3 Remplacement suite à une expulsion ou une disqualification

Q 43 Dans le cinquième set du match, A7 remplace de manière régulière le joueur de la formation initiale A5. A5 revient en jeu dans le set, l'arbitre disqualifie A5.

R Du fait que le coach A ne peut pas remplacer A5 par un remplacement régulier, l'équipe A est déclarée incomplète et perd le set et le match.
Règle 8.3

Q 44 Une équipe est composée de sept joueurs comprenant le libéro, dans le second set le joueur n°6 est sanctionné par une disqualification. Le premier arbitre déclare l'équipe incomplète et octroie la victoire du match à l'équipe adverse. La décision du premier arbitre est-elle correcte ?

R La décision du premier arbitre est correcte, étant donné que le libéro ne peut pas participer à un remplacement, et que le joueur disqualifié doit être remplacé par un remplacement régulier. Etant donné qu'il n'y a aucun joueur disponible pour effectuer un remplacement régulier, la décision est correcte.
Règle 20

8.4 Remplacement irrégulier

Q 45 Le coach demanda deux remplacements durant la même interruption. Lorsque le marqueur enregistra les remplacements il remarque que le 1^{er} remplacement était légal mais le 2nd était irrégulier.
Quel doit être la décision du 2nd arbitre.

R Le 2nd arbitre autorise le 1^{er} remplacement et refuse le 2nd sans aucune autre sanction. La demande d'un remplacement irrégulier est sanctionnée d'un retard de jeu. La première est un avertissement pour retard, les suivantes sont des pénalisations pour retard.
Règle 8.1 et 17.1.3.

Q 46 A7 était au jeu alors qu'il aurait dû être sur le banc. Le coach avait utilisé les 6 remplacements autorisés à l'équipe.
Il n'y avait donc plus de remplacements réguliers restants, quelle est la procédure adéquate à appliquer par les officiels ?

R Formation incorrecte. La procédure donnée dans la règle 8.4.2 doit être suivie :

- Perte de l'échange de jeu. Point ou changement de service accordé à S.
- Le remplacement est effectué. A7 est remplacé et le joueur correct retourne au jeu. Cette correction ne compte pas comme remplacement mais le remplacement de A7 ne supprime pas le remplacement, si un de ceux-ci était utilisé pour obtenir à nouveau A7 au jeu.
- Tous les points marqués par l'équipe alors que A7 était au jeu illégalement sont retirés.
- Il n'y a pas d'autre pénalité pour l'équipe.

Règles 8.4.2.1 8.4.2.2 et 8.4.2.3

Q 47 Le coach A demanda un remplacement. Après que ce remplacement fut terminé, le marqueur signala que ce remplacement était illégal. Le 2nd arbitre corrigea ce remplacement irrégulier. Le capitaine de l'équipe A marqua son désaccord avec le 2nd arbitre. Lorsque le 2nd arbitre contrôla la feuille de match, il découvrit qu'en fait ce remplacement était tout à fait régulier et recorrigea la situation.
Quelle aurait dû être la réaction du 2nd arbitre ?

R Il est important pour un arbitre de ne baser une décision que sur les faits. Changer une décision peut créer une atmosphère très défavorable durant un match. Cela engendre une certaine agressivité chez les joueurs et chez les spectateurs à l'égard des arbitres.
Dans un cas comme celui-ci, le second arbitre doit contrôler les faits sur la feuille de match avant de prendre sa décision.
Règles 8.4 24.2.3 et 25.2.3

Chapitre quatre Actions de jeu

9. Situations de jeu

9.1 Ballon en jeu

9.2 Ballon hors jeu

9.3 Ballon "dedans" (in)

Q 48 Le ballon est placé par un joueur de l'équipe A. Il tombe en dehors de la ligne de côté de l'équipe B, mais si près de la ligne qu'une partie du ballon recouvre la ligne sans la toucher. Le ballon est-il dedans ou dehors ?

R Le ballon est dehors. Pour que le ballon soit dedans, la partie du ballon en contact avec le sol, aurait du toucher la ligne.
Règle 9.3 9.4

9.4 Ballon "dehors" (out)

10. Jouer le ballon

10.1 Touches d'équipe

Q 49 Le joueur A1, alors qu'il jouait contre l'équipe B, sauta en l'air en essayant de sauver une balle tout près d'un banc de spectateurs. Après avoir touché la balle, A1 atterrit parmi les spectateurs sans toucher le sol. Est-ce autorisé ?

R Jeu légal. Il est autorisé à un joueur de jouer au-delà de la zone libre. A l'extérieur de l'aire de jeu, un joueur peut prendre support sur un compagnon de jeu ou n'importe quelle structure de tout ordre pour atteindre la balle.
Règles 10 et 10.1.3

Q 50 Durant une phase de jeu, une joueuse A envoya la balle dans les rangs des spectateurs. Juste au moment où une joueuse allait toucher la balle, un spectateur se leva et prit la balle. Le coach A demanda une remise de l'échange, à cause de l'intervention du spectateur. L'arbitre refusa. Est-ce une décision correcte du premier arbitre ?

- R** OUI. Le joueur est autorisé à renvoyer la balle des tribunes des spectateurs ou de n'importe quel endroit à l'extérieur de l'aire de jeu, y incluant même le banc des réserves. (règle 11.1.2).
D'autre part, alors que le joueur est prioritaire pour jouer la balle à l'intérieur de l'aire de jeu, le joueur n'a plus une telle priorité à l'extérieur de l'aire de jeu.
Règles 10 10.1.3 et 11.1.2
-

Q 51 Une attaquante A frappa la balle située au-dessus du filet. Une contreuse B toucha la balle au même moment sans être au-delà du filet. Après ce contact simultané, la balle atterrit hors des limites du côté B du filet. L'arbitre accorda la phase de jeu à l'équipe A. Etait-ce une décision correcte de l'arbitre ?

- R** Si la balle n'est pas tenue durant une attaque simultanée par des opposants et que le ballon tombe hors des limites, la faute est commise par l'équipe du côté du filet opposé à la position de la chute de la balle. Donc, l'arbitre avait tort. L'équipe A aurait donc dû être sanctionnée parce qu'ayant envoyé la balle hors des limites et la phase de jeu aurait dû être gagnée par l'équipe B.
Règle 10.1.2.2
-

Q 52 Un joueur A effectua une réception de service qui traversa le plan du filet à l'extérieur des antennes dans la zone libre B.
Le passeur A se précipita par-devant le 2nd arbitre dans la zone libre adverse. Pour ce faire il s'accrocha au poteau pour tourner plus rapidement.
Il joua ensuite correctement la balle.
L'arbitre laissa l'action se continuer. Avait-il raison ?

- R** Oui cette action est à la fois légale et spectaculaire.
Règle 10.1.3.
-

10.2 Caractéristiques de la touche du ballon

Q 53 A5, dans la zone arrière, joue la défense contre une attaque. A5 se défend contre cette attaque en touchant la balle avec la paume de la main ouverte.
Cela est-il autorisé ?

- R** Le contact de la balle déterminera si ce toucher est légal. Etant donné qu'il s'agit d'un premier contact de la balle pour l'équipe A, A5 a le droit à des contacts successifs aussi longtemps que A5 ne fait qu'une seule action pour jouer la balle, qu'elle ait été portée ou tenue n'aura pas d'influence sur la décision.
L'arbitre ne doit pas être trop sévère tant qu'il n'est pas sûr que cette balle ait été totalement portée ou poussée.
Règles 10.2.1 10.2.2 10.2.3.3 et 10.3.4
-

Q 54 La joueuse A2 attaque la balle dans le block B2.
La balle rebondit dans le camp A où A2 tente de jouer la balle avec ses avant-bras. La balle rebondit d'un bras sur l'autre et ensuite sur sa poitrine durant une même action et sans être tenue.
L'arbitre autorise la poursuite de la phase de jeu. A t-il raison ?

R **OUI.** C'était le premier toucher d'une balle reçue du camp adverse. C'est pour cela que les contacts successifs sont légaux puisqu'ils surviennent pendant une action de jeu de la joueuse A et qu'elle ne prend pas la balle en mains. Il y a un certain nombre de cas de premiers touchés de balle dans lesquels les contacts successifs sont autorisés.

Parmi ceux-ci, on trouve :

- a) réception d'un service
- b) réception d'un coup d'attaque; ceci peut être une attaque douce ou dure
- c) réception d'une balle bloquée par un joueur de sa propre équipe
- d) réception d'une balle bloquée par un joueur adverse

Règle 10.2.3.2

Q 55 **Une joueuse B tenta de bloquer une attaque de A. La balle toucha les mains de la joueuse B et tomba entre elle et le filet. La contreuse renvoya la balle d'un bras après une roulade arrière. La balle toucha légèrement le bras et le corps de la contreuse. L'arbitre siffla et signala qu'elle avait porté la balle. Est-ce correct ?**

R Le contact avec la balle déterminera si cela est légal ou si cela est un tenu. Etant donné qu'il s'agit d'un premier contact de la balle pour la joueuse B, la contreuse B a droit à des contacts successifs, aussi longtemps qu'elle ne fait qu'une seule action de jeu pour jouer la balle.

Il est possible toutefois de siffler un tenu à la première touche.

Règles 10.2.2 et 10.2.3.

Q 56 **Une joueuse A réceptionna le service. Elle renvoya la balle par-dessus le filet et la joueuse centrale B, dans une action de block, redirigea la balle vers le sol de l'équipe A. Est-ce autorisé ?**

R Il est autorisé de bloquer la balle et de la diriger dans le camp adverse. La question se pose au sujet de la légalité du contact de la contreuse avec la balle. La seule considération est de savoir si la balle fut correctement touchée ou si elle fut prise ou jetée. Ce contact illégal ou cette prise peut aussi se dérouler lors d'un block.

Règle 10.2.2

Q 57 **Le joueur A5 réceptionna le long de la ligne extérieure une attaque puissante de l'attaquant opposant B2. La balle rebondit loin de l'aire de jeu en direction des spectateurs.**

A6 sauta au-dessus des panneaux limitant la zone libre, courut vers les bancs des spectateurs pour renvoyer la balle. Le contact qu'il eût avec cette balle était assez douteux. La foule était très motivée et applaudit cet échange très spectaculaire. L'arbitre ne siffla ni un porter ni une double touche. Avait-il raison ?

R L'arbitre a raison. La balle peut être renvoyée au-delà de la zone libre, comme cela est clairement établi dans la règle 10. Les touches de balles avec appuis ne sont pénalisées que si cela se déroule à l'intérieur de l'aire de jeu. En ce qui concerne le contact de la balle, chaque contact doit être jugé séparément par l'arbitre. La modification, qui fut réalisée à la règle 10.2.3.2, fut faite dans le but de permettre une meilleure défense et un côté plus attractif dans le volley-ball. Même si ceci n'était pas le premier toucher, il est très important d'améliorer l'art de l'arbitrage

pour rendre le jeu plus spectaculaire et par conséquent donner au volley-ball plus d'attrance et plus de popularité.

Règle 10.2.3.2

Q 58 **A1 défend une attaque. Le ballon frappe le bras de A1 et son genou, puis revient en jeu. Est-ce légal ?**

R Oui, le ballon peut-être touché avec n'importe quelle partie du corps.
Règle 10.2.3

Q 59 **A4 attaque le ballon. B2 et B3 contrent. Après le contact du ballon par les contreurs, il roule le long du corps de B2 et touche sa poitrine. Quand le ballon vient à hauteur du ventre, le contreur B2 fléchit son genou et sa cuisse pour frapper le ballon avec son genou. Est-ce légal ?**

R En l'absence de toute autre action ou tentative de frapper le ballon après la touche du contre de B2, les contacts consécutifs, rapides et continus avec la poitrine ne sont pas une faute. Fléchir son genou et sa cuisse pour frapper le ballon, constitue une nouvelle action après le contre.
Ce n'est pas une faute, mais doit compter comme la première touche de l'équipe
Règles 10.2.3.1 et 15.2

Q 60 **Lors d'une tentative pour jouer le ballon, A2 frappe le ballon paumes tournées vers le haut avec un bruit inhabituel comme si le ballon avait été porté.**

R Les arbitres ne doivent pas être trop rapides pour siffler cette action à moins qu'ils aient pu voir nettement que le ballon était resté dans les mains du joueur. Les décisions ne doivent jamais être fondées sur le bruit.
Règle 10.2

10.3 Fautes en jouant le ballon

11. Ballon en direction du filet

11.1 Passage du ballon au-dessus du filet

Q 61 **Après une mauvaise réception de A2 le ballon passa le plan vertical du filet en dehors des antennes et se dirigea vers la zone libre de B. Le joueur A4 tenta de ramener la balle dans son camp. Malheureusement il ramena la balle en direction du filet du côté de l'équipe B. Le bloqueur B3 attrapa la balle. Le 1^{er} arbitre siffla avant que B3 n'attrape la balle et signala balle "Out". Était-ce correct? A quel moment la balle est-elle considérée "Out"?**

R La décision et le geste de l'arbitre étaient corrects, le ballon était Out. La balle est considérée "Out" lorsqu'elle quitte complètement l'espace au-dessus de la zone libre de l'équipe B c-à-d lorsqu'elle traverse le plan vertical de la ligne de côté de B.

La balle aurait aussi été considérée "Out" si elle avait touché un joueur B dans sa zone libre pour autant que celui-ci n'ait pas essayé d'intercepter la balle pour empêcher son retour

Règles 11.1.2 et 11.1.2.2

- Q 62** L'attaquant A2 smasha la balle dans le block de B4 le ballon passa partiellement au-dessus de l'antenne et revint vers la zone libre de l'équipe A. Un joueur B5 se précipita pour jouer la balle et la ramener dans son camp. le juge de ligne signala une balle OUT et le 1^{er} arbitre siffla donnant le point à l'équipe A.
L'équipe B protesta prétextant que la balle était passée au-dessus de l'antenne et donc partiellement dans l'espace extérieur et que donc le ballon était correctement jouable par B.
Etait-ce une décision correcte?

- R** NON. La décision du 1^{er} arbitre n'était pas correcte. La balle était passée au-dessus de l'antenne partiellement dans la zone extérieure et se dirigeait vers la zone libre adverse. En conséquence l'équipe B avait le droit de ramener la balle dans son camp via l'espace externe. Le juge de ligne n'aurait pas du signaler de faute tant que la balle était en jeu.
Règle 11.1.2
-

11.2 Ballon touchant le filet

11.3 Ballon dans le filet

12. Joueur au filet

12.1 Franchissement au-dessus du filet

- Q 63** Le joueur A, renvoya la balle vers le filet. La balle pénétra le plan vertical du filet. A2, le passeur, mis la main au travers du plan du filet et ramena la balle de sorte que son attaquant A4 puisse faire une attaque.
L'arbitre siffla cette action.
Etait-ce correct ?

- R** La décision était correcte. un joueur n'est pas autorisé à franchir le plan du filet pour jouer la balle et la ramener dans son camp.
La touche de A2 était donc illégale.

En dessous du filet il en va autrement puisque la touche n'est illégale que si le ballon franchit complètement le plan vertical du filet.

Règles 10 et 12.2.1

Q 64 Le passeur avant A3 se précipita et sauta pour effectuer une passe à une main au-dessus du filet de telle sorte qu'au moment de la passe ses doigts se trouvaient dans l'espace adverse. La balle n'avait pas franchi complètement le plan vertical du filet.
La passe effectuée un bloqueur B3 toucha la balle de telle manière que A4 ne pouvait plus effectuer son attaque.
le 1^{er} arbitre siffla faute du passeur pour avoir joué la balle dans le camps adverse. Etait-ce correct?

R En respect de la Règle 10 chaque équipe doit jouer la balle dans ses propres aire et espace.
En conséquence dans ce cas ci la touche du passeur était effectuée dans l'espace adverse et commettait donc une faute.
Le bloqueur commettait également une faute en touchant la balle dans l'espace adverse avant la frappe d'attaque.
Seule la 1^{ère} faute devait être sanctionnée et l'arbitre avait donc raison.

12.2 Pénétration sous le filet

Q 65 Un attaquant A2 balança un pied de sorte qu'il touchât accidentellement le contreur B2 sous le filet. Le contact empêcha le joueur B2 de jouer la balle rebondissant sur le block et la phase de jeu fut perdue par l'équipe B.
Quelle devait être l'attitude de l'arbitre ?

R Le 2nd arbitre devait siffler une faute à l'encontre du joueur A pour une action illégale puisqu'il y eût contact avec le joueur B. L'échange devrait être gagné par A.
Règle 12.2.1

Q 66 Le joueur arrière A5, reçut la balle derrière la ligne des 3 m, sauta et fit une attaque extraordinaire puis retomba avec ses talons sur la ligne centrale mais sur les pieds du contreur B2.
Celui-ci tenta de jouer la balle suivante mais ne put bouger suffisamment rapidement pour prendre la balle.
B2 fit appel au second arbitre pour qu'il siffle l'interférence mais celui-ci ignore son appel.
Des phases de jeu similaires se déroulèrent de nombreuses fois durant le match et furent ignorées chaque fois par le second arbitre.
L'attitude du second arbitre est-elle correcte ?

R La règle 12.2.1 stipule qu'il est permis de pénétrer dans l'espace de jeu de l'adversaire sous le filet à condition que ceci n'empêche pas le jeu du joueur adverse. Il est tout à fait clair que l'empêchement de jeu n'est pas autorisé.
En ce qui concerne ce cas spécifique, le fait de savoir s'il s'agit d'un empêchement ou pas ne peut pas être déterminé ici.
Il est raisonnable d'affirmer qu'un joueur, situé entièrement sur sa propre aire de jeu, et qui est touché par un joueur adverse ou qui a un contact avec un adversaire, fait donc l'expérience d'un empêchement de jeu. Dans ce cas, le joueur ayant commis la faute devrait être pénalisé.
C'est une des responsabilités du second arbitre d'observer cette faute potentielle.
Règles 12.2.1 12.2.2.1 et 12.2.4

Q 67 Deux contreurs A réussirent leur block. Juste avant que la balle n'atterrisse sur le camp B, la balle toucha légèrement le pied pénétrant d'un des contreurs A, qui était retombé partiellement sur la ligne centrale du côté B, mais de manière légale. L'arbitre accorda le point à A.
Avait-il raison ? Y avait-il faute ou non ?

R Application correcte du règlement par l'arbitre. La position du pied était légale et la balle retombant devait être traitée comme si elle avait atterri sur le sol.
Dans une situation similaire, si la balle avait touché le pied du contreur avant que celui-ci ne soit en contact avec le sol, le contreur aurait empêché la possibilité au joueur adverse de jouer cette balle.
Cette phase de jeu serait alors fautive pour le contreur A.
Règles 12.2.1 et 12.4.2

12.3 Contact avec le filet

12.4 Fautes de joueurs au filet

Q 68 La passeuse A6 pénétrait de la zone arrière. A5 réceptionna la balle très mal et A6 fut forcée de se déplacer dans la zone arrière pour passer la balle. Alors que A6 revenait de la zone arrière après avoir effectué sa passe, elle toucha légèrement le filet.
Cela doit-il être considéré comme une faute ?

R NON. Puisque le toucher du filet n'a pas lieu durant l'action et que ce toucher de filet ne gêne pas le jeu de l'adversaire.
Règle 12.3.1

Q 69 Après avoir joué la balle, la joueuse A, fit un mouvement de rotation près du filet et ses cheveux touchèrent le filet.
Quel était l'application correcte du règlement dans ce cas ?

R Ceci n'était pas une faute. Le contact du filet par n'importe quelle partie du corps incluant les cheveux, la vareuse ou n'importe quelle partie de l'uniforme est une faute uniquement lorsque le joueur joue la balle.
Règles 12.3.1 et 12.4.4

Q 70 La contreuse A2 bloquait l'attaquante B2. Alors que A2 bloquait, la balle d'attaque de la joueuse B2 poussa le filet dans les avant-bras de A2. L'arbitre ne signala pas un toucher du filet, même si A tentait de jouer la balle. Etait-ce une décision correcte de l'arbitre ?

R L'arbitre avait raison. Si le filet est poussé dans le block, il n'y a pas de faute. Si le block touche le filet durant l'action, le block commet une faute.
Règle 12.3.3

Q 71 Le joueur A3 bloqua une balle frappée très violemment par B4. La balle rebondit hors des mains de A3, loin derrière les limites de l'aire de jeu. A6 courut hors du terrain, fit un plongeon et renvoya la balle.

Tous les spectateurs concentrés sur cette phase de jeu applaudirent les efforts de A6. Après son mouvement de block, A3 retomba sur le sol et se retourna pour se préparer à continuer à jouer. Juste comme il se retournait, il toucha légèrement le filet avec son épaule. Le 2nd arbitre siffla une faute de toucher de filet. A-t-il raison ou tort ?

- R** NON. La décision du second arbitre n'était pas correcte. La règle 12.3.1 affirme que le contact du filet est autorisé quand le joueur ne joue la balle, spécialement quand il y a une tentative très spectaculaire en dehors des limites du jeu, loin du filet. Dans ce cas, le toucher ne devrait pas être pénalisé. Le fait de siffler cette faute décourage les joueurs, étonne et déçoit les spectateurs. D'un autre côté, si A3 avait touché le filet alors qu'il était en train de bloquer, le toucher aurait été une faute.
Règle 12.3.1
-

Q 72 Un attaquant A2 smasha la balle que rata le bloqueur B4. Alors que B5 jouait la balle (en zone arrière) et avant d'atterrir le bloqueur B4 toucha le filet. Le 1^{er} arbitre siffla une faute de filet. Etait-ce correct?

- R** OUI. Puisque l'action de jouer la balle (bloquer) entraîna un toucher de filet il y avait faute. Il faut noter la différence avec la question précédente (71). Dans ce cas le toucher de filet résulte de l'action de jouer la balle. Dans le cas précédent cette action était considérée comme terminée.
Règle 12.3.1
-

Q 73 Le passeur A5 donna une balle à son attaquant A3 qui lors de son saut bouscula A5. Ce dernier toucha le filet. Le 2nd arbitre siffla faute de filet. Est-ce une interprétation correcte de la Règle 12.3.1.?

- R** La décision du 2nd arbitre était correcte. A3 était dans l'action de jeu lorsqu'il occasionna la faute de filet. Si A5 avait effleuré le filet après avoir donné sa passe et qu'il se préparait pour la phase suivante le contact du filet aurait été accidentel et le 2nd arbitre n'aurait pas siffler. L'action de jouer la balle comprend le décollage, le saut et l'atterrissage de l'attaquant. C'est durant cette phase que le contact du filet a eu lieu.
-

Q 74 Le passeur A sauta très près du filet pour effectuer une passe. Après avoir effectué sa passe, il retomba au sol et en retournant à sa position défensive, il toucha le filet. Le deuxième arbitra estima qu'il n'y avait pas de faute. Avait-il raison ?

- R** Oui, puisque le passeur n'était pas dans l'action de jouer la balle, toucher le filet accidentellement n'était pas une faute. Le deuxième arbitre avait donc raison.
Règles 12.3.1 et 12.4.4
-

Q 75 L'équipe A préparait son attaque avec A2, A3 et A4 et l'équipe B se préparait à bloquer. Le passeur A1 donna une passe surprenant à son attaquant A4. Le bloc B dévia la balle qui fut jouée en zone arrière.
Au moment de la frappe d'attaque de A4 le bloqueur B toucha le filet essayant de bloquer A2.
Le 2nd arbitre siffla le toucher du filet. Etait-ce correct?

R Non l'arbitre s'est trompé. L'attaque était en position 4 de l'équipe A et le toucher de filet avait lieu en position 2. Donc comme aucun joueur dans cette zone n'était impliqué dans la phase et que le toucher de filet n'influçait pas le jeu, il n'y avait pas de faute de filet.
Règle 12.3.1.

Q 76 Après une attaque le joueur atterrit un peu déséquilibré, fit deux pas et effleura légèrement le filet à l'extérieur de l'antenne pendant que la balle était encore en jeu. Le 1^{er} arbitre siffla la faute de filet. Etait-ce correct?

R La partie du filet en dehors des antennes fait partie du filet.
Cependant en fonction des nouvelles règles la décision n'était pas correcte. En effet à partir du moment où l'attaquant avait fait quelques pas avant de toucher le filet et que l'effleurement du filet avait eut lieu en dehors de l'action de jouer la balle, le toucher du filet n'était pas une faute.
Par contre si le 1^{er} arbitre estimait que le toucher de filet causait une interférence sur le jeu, alors il y avait bien faute de filet.
Règles 2.2. 12.3.1. et 12.3.2.

Q 77 L'équipe R est en réception de service. R1 est le passeur pénétrant de la zone arrière. R3 réceptionne mal et le passeur R1 doit revenir vers la zone arrière pour faire la passe. Alors que R1 quitte la zone normale de passe près du filet, il franchit entièrement la ligne centrale en empiétant sur le terrain adverse, mais ne touche ou gêne aucun adversaire. Est-ce une faute ?

R Oui. Du fait qu'un pied a entièrement franchi la ligne centrale.
Règle 12.2.2.1.

Q 78 Alors que le passeur A1 donnait une balle d'attaque à son partenaire A3, le bloqueur B3 sauta au filet et le touche.
La passe de A1 était ratée et A3 ne put jouer la balle qui atterrit sur le sol de A.
L'arbitre siffla faute de B3.
Etait-ce correct?

R La décision était correcte. Le bloqueur était en action pour jouer la balle même si celle-ci ne touche ni l'attaquant A3 ni lui-même B3

Q 79 Alors que A2, qui se trouvait au centre du terrain près de A3 avait la possibilité de donner devant lui une passe soit à A3 (attaquant central) soit à A4 (ailier) , il choisit de passer vers A4.
Le bloqueur central B3 se trouvant face à A3 et A2 sauta et toucha le filet.
L'arbitre siffla la faute de filet de B3. Etait-ce correct?

- R** Oui le 1^{er} arbitre avait raison. Le bloqueur B3 était en action pour contrer la balle même si intelligemment A2 donna le ballon à A4 et le bloqueur B3 devait être considéré comme faisant une faute de filet.
Règle 12.3.1.
-

Q 80 L'équipe A effectua par A5 une combinaison d'attaque rapide avec deux attaquants au centre du terrain A2 et A3 . Au lieu de donner la balle à l'un de ces deux attaquants, le passeur donna la balle à A4 (ailier). Le bloqueur B imaginant une attaque du joueur A1 en zone arrière toucha le filet durant son action de tentative de block. Le 2nd arbitre siffla une faute de filet. Etait-ce correct?

- R** Non la décision était erronée. Le joueur B n'était pas en position pour bloquer la balle (jouée de l'autre côté du terrain). La balle n'était proche ni de l'attaquant ni du bloqueur lors du toucher de filet. Donc il n'y avait pas de faute de filet.
Règle 12.3.1.
-

13. Service

13.1 Premier service du set

13.2 Ordre au service

13.3 Autorisation du service

Q 81 S1 est un gaucher qui sert smashé. Il commence l'élan de son service à l'extérieur de la zone de service. Est-il nécessaire à S1 d'être dans la zone de service, avant que l'arbitre ne puisse autoriser la mise en jeu ?

- R** Non. Les seules conditions exigées pour que l'arbitre autorise le service, sont que le serveur soit en possession du ballon et que les deux équipes, soient prêtes à jouer.
Règle 13.3.
-

13.4 Exécution du service

Q 82 Un mauvais serveur A2 se préparait à servir. L'arbitre siffla pour autoriser le service. Le bon serveur A1 remarqua l'erreur et se déplaça rapidement dans la zone de service et changea de place avec le mauvais serveur. Le bon serveur effectua le service avant l'expiration des 8 secondes. L'arbitre pouvait-il accepter le service ?

- R** OUI. Le premier arbitre autorisa de manière correcte cette action de jeu puisque tout se déroula avant l'expiration des 8 secondes.
Règle 13.4.4
-

Q 83 Au moment du service, S1, le serveur touche le trait délimitant le côté gauche de la zone de service. Est-ce une faute ?

R Service régulier. La largeur de la zone de service étant mesurée à partir de l'extérieur de ces traits. Les lignes font partie de la zone de service. Par contre, la ligne située en avant de la zone de service, est la ligne de fond ; il est illégal de la toucher en servant.
Règle 13.4.3.

Q 84 Le serveur lance le ballon en l'air, mais le laisse tomber. Il attrape le ballon au rebond et sert immédiatement dans le délai des 8 secondes.

R Ce n'est pas un service régulier. Le ballon doit être frappé après avoir été lancé en l'air ou lâché.
Règle 13.4.2.

Q 85 Le serveur se tient dans la zone de service lorsque l'arbitre siffle la mise en jeu. Il se déplace ensuite à l'extérieur de la zone de service pour prendre son élan de son service smashé. Son appel est entièrement dans la zone de service. Est-ce correct ?

R Service régulier. L'autorisation du service n'impose pas d'être dans la zone de service mais bien en possession de la balle et prêt à jouer. Le serveur peut donc se déplacer librement pour autant qu'il prenne son appel dans la zone de service et que celui-ci soit effectué dans les 8 secondes.
Règle 13.4

13.5 Ecran

13.6 Fautes pendant le service

Q 86 Un serveur A1 se trouvait au milieu de la zone libre derrière l'aire de jeu. Le joueur A6 se trouvait à droite au moment du contact du service. L'arbitre autorisa à continuer cette action de jeu après le service. Etait-ce une application correcte du règlement par l'arbitre ?

R Le cas a deux nouvelles considérations basées sur de nouvelles règles adoptées en 1994. Tout d'abord, la zone de service a maintenant 9 m de large à l'arrière de l'aire de jeu et donc la position du serveur était légale. En second lieu, le serveur n'est pas considéré hors position aussi longtemps qu'il sert ou que le saut de service est fait à l'intérieur de la zone de service. Bien sûr, les joueurs doivent être dans une position de rotation correcte en regard les uns des autres et ils ne peuvent former un écran au-dessus duquel la balle passe. L'arbitre avait donc raison.
Règles 1.4.2 7.4 et 13.6

Q 87 S6 se préparait à servir. S1 fit remarquer à S6 sa mauvaise position. S6 lança la balle et la laissa retomber au sol.

**L'arbitre siffla pour un nouveau service et S1 se mit en position pour servir.
L'arbitre peut-il autoriser le service ?**

- R** Non Action illégale.
Si le ballon est lancé la tentative de service doit être considérée comme étant effectuée.
Il est toléré que le mauvais serveur donne la balle au bon serveur et que celui-ci serve dans le délai des 8 secondes. Aucun temps additionnel ne devrait être accordé pour cette échange.
Règles 13.4. 13.4.2. et 13.4.4.
-

**Q 88 Un ballon au service toucha le filet et l'antenne.
L'arbitre siffla une faute de service.
Etait-ce correct?**

- R** Décision correcte. Un ballon qui touche l'antenne est "out"
Règle 9.4.3.
-

**Q 89 Le ballon de service toucha le filet en dessous de la bande blanche.
L'arbitre siffla immédiatement pour faute de service.
Quand l'arbitre doit-il siffler dans ce cas?**

- R** Le service doit passer dans l'espace de passage.
Si ce n'est pas le cas le service est automatiquement fautif.
Le service qui touche le filet n'est pas en soi une faute, mais dès que l'arbitre a la conviction que le ballon restera du côté du serveur, il doit siffler la faute.
Règle 13.6.2.1.
-

**Q 90 Un serveur A1 envoya le ballon dans le filet.
Alors que ce ballon était sur le point de toucher le sol dans la camp de A, un
joueur B3 s'empara de la balle par dessous le filet.
Est-ce autorisé?**

- R** La balle reste en jeu jusqu'au moment où l'arbitre détermine que la balle ne passera pas le filet et siffler pour mettre fin à l'échange.
Le 1^{er} arbitre doit siffler dès qu'il détermine que la ballon ne franchira pas le filet.
Si cela avait été fait le joueur B pouvait s'emparer de la balle.
Règle 13.6.2.1
-

13.7 Fautes après le service et fautes de position

14. Frappe d'attaque

14.1 Frappe d'attaque

- Q 91** En 2nde touche de balle le passeur arrière A5 toucha la balle qui se trouvait complètement au-dessus du plan horizontal du filet et au lieu de la donner vers un attaquant, décida d'envoyer le ballon en direction du camp adverse. Avant que la balle n'ait franchit le plan vertical du filet, le bloc B3 toucha la balle.
Qu'elle était la bonne décision?
- R** Il y avait faute de l'équipe A. En effet toute action d'envoyer le ballon en direction du camps adverse, à l'exception du service et du block est une frappe d'attaque. Cette attaque devient effective si le ballon franchit le plan vertical du filet ou si le ballon est touché par le bloc.
Dans ce cas comme l'attaquant A5 était arrière et que le ballon était complètement au-dessus du plan horizontal du filet il y avait faute de l'équipe A.
Règles 14.1.1 14.1.2 14.2.2 et 14.3.3.
-
- Q 92** Le passeur A2 prêt du filet donna une passe en direction du camp B. Le ballon ne traversa pas le plan vertical du filet. Dans l'opinion de l'arbitre aucun joueur de l'équipe A n'était en mesure de jouer la balle. Le bloc B toucha la balle dans le camp A et la bloqua
Qu'elle était la bonne décision?
- R** Même si c'était seulement la seconde touche de l'équipe A, si la balle a une trajectoire pour traverser le plan vertical du filet l'action elle doit être considérée comme une attaque.
Si dans l'opinion de l'arbitre aucun joueur A ne peut jouer la balle le bloc est correct.
Règles 14.1.1 et 15.3
-
- Q 93** Un joueur arrière A1 sauta dans la zone avant et smasha en 2nde touche une balle située plus haut que le bord supérieur du filet.
La balle aboutit dans le filet et rebondit dans le camp A.
L'arbitre ne siffla pas cette action. Etait-ce correct?
- R** A partir du moment où cette balle d'une part ne franchit pas le plan vertical du filet et d'autre part n'est pas touchée par le block, la décision était correcte et l'équipe A avait droit à une 3^{ème} touche de balle.
Il fallait donc laisser la phase se poursuivre.
Règles 10.1 14.1.3 14.2.2 et 14.3.3
-
- Q 94** L'équipe A était au service. Le réceptionneur B5 sauta derrière la ligne d'attaque et intercepta la balle se trouvant complètement au-dessus du plan du filet.
La balle retourna dans le camp A.
L'arbitre laissa continuer le jeu. Etait-ce correct?

- R** L'action était correcte. Bien qu'il soit interdit de bloquer la balle de service et d'attaquer une balle se trouvant au-dessus du filet dans la zone avant, cette action se passant en zone arrière était correcte.
Règle 14.3.4.
-

Q 95 Un passeur arrière R5, saute depuis la zone avant et effectue une passe, alors que la balle était complètement au-dessus du filet. Il envoie la balle vers un équipier, R2. Ce dernier (R2) ne pût toucher la balle et celle-ci pénétra le plan vertical du filet où elle fut bloquée par S2. L'arbitre autorisa la poursuite de la phase de jeu. A t-il raison ?

- R** NON. La décision de l'arbitre n'était pas correcte. La balle placée par R5 devenait une phase d'attaque illégale par un joueur arrière parce que la phase d'attaque fut terminée par le block de S2. Dès que le contreur S2 touchât la balle, la phase d'attaque était donc terminée et était fautive.
Règle 14.1.3
-

14.2 Restrictions de la frappe d'attaque

14.3 Fautes de frappe d'attaque

Q 96 Lors d'un échange, le passeur A mit la balle au-delà du filet dans l'espace de jeu B. Un joueur arrière B5 sauta plus haut que le sommet du filet pour bloquer la balle. Un attaquant A2 toucha la balle au-delà du plan du filet avec les deux mains dans une action de block. Les deux joueurs touchèrent la balle en même temps. L'arbitre siffla une double faute. Avait-il raison ou tort ?

- R** La décision de l'arbitre était correcte. L'attaquant A, même s'il toucha la balle dans un geste-action de block, venait de terminer une attaque et pas un block. Un block est une action qui intercepte la balle venant du côté opposé du terrain (règle 15.1.1) Puisque le contact de la balle par l'attaquant était un contact dans l'espace de l'adversaire, l'attaque était illégale.
Règle 14.3.1

Le joueur arrière B5 effectua sa phase de block en touchant la balle plus haut que le sommet du filet

Règle 15.1.1

Un joueur arrière effectuant une phase de block, commet une faute.

Règle 15.6.2

Puisque les deux joueurs commirent la faute en même temps, la phase de jeu se termina donc par une double faute.

Commentaire : Dans une situation aussi compliquée au sommet du filet, le premier arbitre doit observer le jeu très prudemment.

Si le joueur A avait touché la balle le premier, il devrait être responsable de la faute.

Règle 6.1.2.2.

15. Contre

15.1 Contre

Q 97 La passeuse A6, qui était une joueuse arrière, pénétra dans la zone avant pour effectuer une passe en sautant. La balle était trop haute pour qu'elle puisse l'atteindre et la balle traversa le plan vertical du filet. Le ballon fut à ce moment la touché par le block adverse B2 de nouveau au travers du filet et il toucha le bras levé de A6 qui était toujours au-dessus de la hauteur du filet. La balle retraversa ensuite au travers du filet dans le camp B.
Y avait-il faute ou non ?

R Block illégal par la joueuse arrière A6. Même si elle n'a pas intentionnellement tenté de bloquer, le contact de A6 avec la balle à une hauteur supérieure à celle du sommet du filet faisait d'elle une contreuse.
Règles 15.1.1 15.1.3 et 15.6.2

Q 98 Une joueuse A2 s'éleva au-dessus du filet pour bloquer le second toucher de la passeuse B2. Le premier arbitre ne siffla pas. Est-ce légal pour la contreuse d'aller au-delà du filet pour bloquer la passe de l'adversaire ?

R Il est absolument nécessaire pour le premier arbitre de déterminer l'action du passeur.
Il doit savoir si la passe était faite parallèle au filet ou si la balle allait traverser le filet, faisant donc de celle-ci une attaque.
Dans le premier cas, le contreur serait donc en faute parce que la balle ne venait pas de l'adversaire.
Dans le second cas, la passe venait du camp adverse et devait être considérée comme étant une attaque.
D'après la règle 15.3, ce n'est pas une faute de bloquer une attaque au-delà du filet.
Il est important pour l'arbitre d'être capable de différencier une attaque et une passe.
Règles 15.1.1 et 15.3

Q 99 A2 bloqua l'attaque de B4.
B3, le contreur central de l'équipe B et ensuite le block de A2.
Le block de B3 est-il légal ?
Est-ce autorisé de bloquer un block ?

R OUI. Bloquer signifie intercepter une balle venant de l'adversaire.
Il est donc légal de bloquer le block d'un opposant.
Règle 15.1.1

Q 100 Le contreur S2, touche la balle du côté du filet de l'équipe attaquante. La balle rebondit en l'air où elle fut touchée par une action de block effectuée par le joueur S3. Cette balle tomba au sol du côté de R. La balle n'avait jamais pénétré dans l'espace de l'équipe S.
Quelle est la décision correcte de l'arbitre ?

R L'action de S3 n'est pas régulière, car elle ne constitue pas une seule action avec celle de S2 et ne peut donc pas être considérée comme un bloc collectif.

C'était donc une attaque de S3 réalisée immédiatement après le block de S2 à l'intérieur de l'espace R.

Règles 12.1.2 15.1.1 15.2 et 15.3

Si la balle bloquée par S2 avait pénétré le plan du filet, le contact initial (phase d'attaque) de S3 aurait dû être réalisé du côté S du filet.

Règles 14.2.1 14.3 15.1.1 et 15.2

Q 101 Lors d'une passe de S3, le ballon s'élève, mais ne franchirait pas le filet, s'il n'était pas touché. R2 franchit le plan du filet et contre le ballon avant que S4 ait une chance de le frapper.

R Contre irrégulier de R2. Le ballon n'a pas été envoyé en direction du camp adverse et il reste encore régulièrement deux touches à l'équipe attaquante.
Règle 15.3.

Q 102 Le bloqueur A5 se déplaçait trop lentement pour former un bloc collectif avec ses partenaires et se trouvait à 2 pas de ceux-ci lors de l'attaque de l'équipe B. Avant que A5 ne puisse atteindre le sommet du filet le ballon toucha les mains de A5 à mi-hauteur du filet. L'équipe A joua la balle à trois reprises après cette touche et gagna l'échange. Etait-ce une décision correcte?

R La décision du 1^{er} arbitre était fautive en accordant les 3 touches supplémentaires après le contact d'A5. Celui-ci ne faisait pas partie du bloc collectif d'une part et n'était pas à hauteur suffisante pour être considéré comme un bloqueur. L'équipe A avait donc commis une faute de 4 touches.
Règles 10.3.1 et 15.1.1.

15.2 Touches de contre

Q 103 L'attaquante A2 attaqua de manière très violente sur la contreuse B2. La balle toucha les mains de B2, puis toucha sa tête, rebondit ensuite sur l'arrière des mains de B2. L'arbitre permit à l'équipe B de relancer la balle, d'effectuer une passe et ensuite d'attaquer. L'arbitre avait-il raison en permettant ces 3 touchés de B2 suivis par les 3 autres touches de l'équipe B, ou avait-il tort ?

R L'arbitre avait raison. Même si B2 eut 3 touchés distincts avec la balle, ceux-ci furent réalisés durant la seule action de block.
Après un block, une équipe est autorisée à effectuer 3 nouveaux contacts.
Règles 10.1 15.2 et 15.4.1

15.3 Contrer dans l'espace adverse

Q 104 Le passeur arrière A5 se trouvait en zone avant le long du filet et attaqua une balle vers le camp B. Au même moment que cette attaque le joueur B3 toucha la balle dans une action de block.
Quelle décision prendre?

R Le 1^{er} arbitre siffla une double faute.
L'action d'attaque de A5 était illégale, mais l'action de B3 l'était aussi réalisant une touche simultanée alors que la balle était dans le camp A et non au-dessus du filet. Si la touche de balle de B3 avait eu lieu dans le camp de A juste après la touche de A5 la faute revenait à A5.
Règles 14.3.3. 15.3. et 15.6.1 (fig. 7)

Q 105 R6 réceptionna le service pour l'équipe R. Quand R6 réceptionna la balle, elle l'orienta vers le sommet du filet. R2, la passeuse, croyant apparemment que la balle allait passer au-delà du filet, sauta et bloqua la balle des deux mains, dirigeant la balle du côté S et dans le block S2.
Était-ce une phase de jeu légale par la passeuse R2 ?

R **Principe** : Si le premier toucher de balle au filet est l'action de block de R2, alors le contact de R2 peut être considéré comme une attaque. Cela doit être jugé comme si R2 attaquait la balle. Il n'est pas courant de voir un attaquant attaquer avec les deux mains ouvertes mais il n'y a pas de règle contre cela.
Une double touche ne peut être autorisée et la balle ne peut être ni tenue ni portée. D'un autre côté, si la première phase de jeu au filet est soit le block, soit l'action d'attaque de R6, alors le contact de S2 doit être considéré comme si elle était une contreuse.
Il est normal d'accorder au contreur d'utiliser les deux mains ouvertes pour réaliser ce block.
Dans chacun de ces deux cas, l'arbitre doit juger si le contact de la balle par S2 était un contact légal et si la balle n'a été ni portée ni tenue.
Règle 14.1

15.4 Contre et touches d'équipe

Q 106 Durant un block de l'équipe A après une attaque puissante de B2, le ballon toucha les mains du bloqueur A4, ensuite toucha sa tête et de nouveau l'arrière de ses mains. L'arbitre autorisa encore 3 touches pour l'équipe A.
Était-ce une bonne décision?

R Décision correcte. En effet même si A4 a touché trois fois la balle (mains-tête-mains) cette action devait être considérée comme une seule action de block. Après un block, une équipe a droit à 3 touches de balles.
Règles 10.1. 15.2. et 15.4.1.

15.5 Contrer le service

15.6 Fautes au contre

Q 107 L'équipe A réceptionna une balle en direction du passeur A2 mais la balle passa complètement dans le camp de B. Un joueur arrière B6 joua la balle au-dessus du filet et toucha la balle en même temps que le passeur A2 qui tentait une action de block. Le 1^{er} arbitre siffla double faute.

R Décision correcte. Le joueur A2 même s'il tente d'effectuer une action de block terminait une action d'attaque et non de block. Le block étant l'action d'intercepter une balle venant de l'adversaire et non de son partenaire. **Règle 15.1.1.** Depuis le contact de A2 avec la balle la touche devenait illégale **Règle 14.3.1.** d'autre part le joueur B6 de par sa position et celle du ballon commettait également une faute (**Règle 15.6.2**).

Si 2 joueurs commettent simultanément une faute l'échange est terminé et doit être rejoué.

Commentaire:

L'arbitre doit examiner cette situation de manière très attentive. Il faut que les touches soient vraiment simultanées car dans cette situation si l'un des deux joueurs avait touché la balle avant l'autre la faute lui incombait.

Chapitre cinq Interruptions et retards

16. Interruptions de jeu réglementaires

16.1 Nombre d'interruptions réglementaires

16.2 Demandes d'interruption réglementaire

- Q 108** Un joueur réserve se présente dans la zone de remplacement, agitant une plaquette numérotée.
Le 2^{ème} accorde le remplacement sans qu'il y ait eu une demande du coach.
Cette procédure est-elle correcte ?
- R** Cela n'est pas un changement correct et le remplacement devait être refusé comme étant illégal.
Règles 5.2.3.3 16.2.1 et 16.6.1.2
-

- Q 109** Le coach A demanda un temps mort, le 2nd arbitre siffla pour temps mort. Etant donné que le premier arbitre n'avait pas entendu le coup de sifflet du second, le 1^{er} arbitre autorisa le service.
Le 2nd arbitre siffla de nouveau pour permettre le temps mort. Après quelque confusion le premier arbitre donna un retard de jeu à l'équipe A.
Plus tard dans le même set le serveur A1 fut pénalisé pour retard de jeu. Ceci donna la balle de match à B qui remporta la rencontre.
L'équipe A protesta violemment contre ces retards de jeu.
Peut-on considérer la protestation de A valable?
- R** Etant donné que dans ce cas il existe une mauvaise compréhension entre les arbitres les équipes ne doivent pas être pénalisées.
Donc le premier avertissement contre l'équipe A n'est probablement pas justifié.
C'est pourquoi la seconde demande devait mériter un retard de jeu et la réclamation de A ne devait pas avoir lieu.
Règle 5.1.2.1
-

16.3 Séquence d'interruptions

- Q 110** Durant le troisième set d'un match, un remplacement fut demandé par le coach A. Comme le joueur n'était pas prêt à remplacer son équipier, l'équipe A fut sanctionnée pour retard de jeu.
Dès que la sanction fut appliquée, le coach A demanda à nouveau le remplacement.
Est-il autorisé à effectuer ce remplacement?
- R** Etant donné que la première requête pour le remplacement fut sanctionnée, l'équipe n'est pas autorisée à demander un second remplacement consécutif.
Au moins une phase de jeu doit avoir lieu avant qu'il puisse y avoir une autre
-

demande de remplacement par la même équipe.
Règles 16.3.2 16.3.1 16.5.3 16.6.1.3 17.1.1 et 17.1.2

Q 111 L'entraîneur demande correctement par geste un remplacement cette demande est confirmée verbalement, mais le remplaçant n'a pas entendu l'appel et n'est pas prêt au moment de la demande. L'arbitre donne un avertissement pour retard et renvoie le joueur qui entre-temps s'était rendu dans la zone de remplacement.
**L'entraîneur irrité demande un Temps-Mort qui est accordé.
Après le T-M le remplacement est redemandé et accordé.
Est-ce une application correcte des règles ?**

R Puisque l'entraîneur à la fois par le geste et verbalement a demandé un remplacement et que le joueur n'était pas prêt, l'avertissement pour retard est justifié.
Il est légal pour l'entraîneur de demander un TM après avoir reçu l'avertissement pour retard.
La demande de remplacement après le T-M est une demande non-fondée, le jeu doit reprendre et un échange doit avoir lieu.
Cette demande pour remplacement aurait du être rejetée sans pénalisation.
Règles 16.5.3 et 16.3.2

Q 112 R2 et R5 sont des attaquants très efficaces. Durant un set, R5 est remplacé puis remis au jeu.
**Plus tard dans le set, alors que R5 est au filet, celui-ci est blessé et doit être remplacé par un remplacement exceptionnel.
Lorsque le coach constate que R5 se trouve au sol, apparemment gravement blessé, il demande le remplacement de R2. Un spécialiste en défense est maintenant au jeu, remplaçant R2 et celui-ci est assis sur le banc.
Après qu'il ait été déterminé que R5 ne pouvait rester au jeu, le coach permet alors à R2 de remonter au jeu utilisant un remplacement exceptionnel pour R5.
Ce remplacement est-il légal ?**

R Ce remplacement n'est pas légal.
Entre deux phases de jeu, un coach n'est autorisé à demander un remplacement de joueur qu'à une seule reprise.
Donc, si plus d'un remplacement est souhaité, les remplacements doivent être demandés au même moment. Les remplacements effectués par le coach de R n'étaient pas réalisés dans les règles.
Règle 8.2

16.4 Temps-morts et temps-morts techniques

Q 113 **Durant un temps mort, le coach A rassemble la totalité de son équipe tout au fond de la zone libre, près de la zone d'échauffement. Les arbitres ne firent rien pour empêcher cela. Avaient-ils raison ?**

R La règle 16.4.2 établit que l'équipe doit aller vers la zone libre près de leur banc durant un temps mort. Bien que le coach A ait apparemment violé cette règle, il ne viola pas l'esprit de la règle. Le but de la règle est d'éloigner les athlètes du jeu de sorte que l'aire de jeu puisse être essuyée et que celle-ci ne soit pas menacée par de l'eau ou d'autres matériaux utilisés par l'équipe durant un temps mort.

Les arbitres eurent raison de ne pas intervenir lors de cet événement.
Règle 16.4.2

16.5 Remplacement d'un joueur

Q 114 Un coach demanda un remplacement et indiqua que 3 remplacements seraient effectués. Après que la demande fut acceptée, le coach décida de ne faire que 2 remplacements. Quelle est la procédure à suivre pour l'arbitre ?

R Cette situation est correcte aussi longtemps que cela ne provoque aucun retard de jeu.
Règles 16.5.2 16.5.4 et 17.1

Q 115 Le coach A demanda un remplacement sans indiquer le nombre de remplacements souhaités. Deux joueuses se présentèrent devant le 2nd arbitre pour entrer au jeu. Le second arbitre accorda un seul remplacement et rejeta le second comme demande incorrecte. Le 2nd arbitre a-t-il raison ou tort ?

R La décision du 2nd arbitre est correcte. Puisque le coach A n'indiqua pas le fait que plus d'un remplacement était souhaité, à partir de ce moment-là un seul remplacement était autorisé. Si, au moment de la demande, les deux joueuses étaient dans la position correcte pour entrer au jeu, le coach sans provoquer de retard de jeu, avait l'option de décider quelle joueuse devrait entrer au jeu.
Règle 16.5.4

Q 116 Dans le troisième set d'un match, le coach A demanda 2 remplacements. Au moment de la demande, il n'y avait qu'un seul joueur au côté du coach, alors que l'autre joueur venait juste de quitter l'aire d'échauffement. Combien de remplacements devraient être autorisés ?

R Au moment de la demande, le ou les joueurs doivent se trouver près du coach, prêts à entrer au jeu. Bien que le coach demanda 2 remplacements, un seul remplacement peut être autorisé pour le joueur se trouvant près de lui. Le second remplacement devrait être refusé sans pénalité parce que la demande pour le remplacement était légale et qu'il n'y eût pas de retard de jeu.
Règles 16.5.2 et 16.5.3

Q 117 Durant le 3^{ème} set le coach A demanda un remplacement. Comme le joueur n'était pas prêt l'équipe A fut sanctionnée d'un Retard de Jeu et le remplacement fut refusé. Après l'inscription sur la feuille de match et comme le joueur était à ce moment prêt, le coach de A demanda de nouveau un remplacement. Était-il correct d'accorder un remplacement?

R Le remplacement n'était pas correct.
Comme la 1^{ère} demande avait été refusée et sanctionnée d'un retard de jeu, l'équipe n'était pas autorisée à demander un 2nd remplacement.
Au moins un échange devait avoir lieu avant une nouvelle demande de remplacement par l'équipe A.
Règle 16.3.2

Q 118 Le coach d'une équipe A demande un remplacement. Le 2nd accorde le remplacement mais le joueur arrive avec une mauvaise plaquette pour le remplacement; il fouille pour trouver la bonne plaquette. Le 1^{er} arbitre sanctionne pour retard de jeu mais permet le remplacement.
Le 1er arbitre a-t-il raison ou tort ?

R Le premier arbitre n'a pas raison.
La sanction pour retard de jeu est correcte mais elle devrait être complétée par l'annulation du remplacement.
Règles 16.5.3 17.1.1. et 17.2

Q 119 Le coach de l'équipe A demanda un remplacement. A ce moment, la joueuse devant entrer au jeu commença à courir de l'aire d'échauffement pour être prête à monter au jeu quand le 2nd arbitre remarqua la demande du coach. Etant donné qu'il n'y eût qu'un très léger retard causé par le remplacement, le 2nd arbitre accorda le remplacement.
Avait-il raison ou tort ?

R Le 2nd arbitre n'avait pas raison. Le remplacement n'aurait pas dû être accordé. L'arbitre doit traiter le cas avec beaucoup de délicatesse.
La **règle 16.5.3** stipule que le joueur remplaçant doit se trouver à proximité de la zone de remplacement.

Si le joueur réserve n'est pas là, l'équipe est sanctionnée pour un retard de jeu et le remplacement n'est pas accordé.
Règles 16.5.3 et 17.2

Q 120 Durant le jeu, le joueur A2 est blessé au nez par un coup de coude, lors d'un bloc.
A2 saigne du nez.
Le coach de A2 demande un remplacement.
Le joueur remplaçant se présente en training.
Quelle est la réponse correcte de l'arbitre ?

R Les arbitres doivent être nuancés en cas de remplacement inopiné.
Il doit être permis à un joueur remplaçant d'avoir un temps raisonnable pour retirer sa tenue d'entraînement et entrer au jeu sans pénalité.
Règles 4.4 8 16.5.2 et 16.5.3

Q 121 Durant le jeu, le short d'un joueur se déchire de telle manière qu'il doit être remplacé.
Le coach de ce joueur demande un remplacement.
Le joueur remplaçant se présente à la table du marqueur en training.
Quelle est la réponse correcte de l'arbitre ?

R Les arbitres doivent être nuancés en cas de remplacement inopiné.
Il doit être permis à un joueur remplaçant d'avoir un temps raisonnable pour retirer sa tenue d'entraînement et entrer au jeu sans pénalité.
Règles 4.4.2 8 16.5.2 et 16.5.3

16.6 Demandes non fondées

Q 122 Le coach A poussa le bouton du buzzer et demanda un temps mort. Le 2nd arbitre instinctivement siffla mais ensuite se rendit compte que l'équipe A avait déjà utilisé son dernier temps mort. Il ramena ensuite rapidement, par des mouvements de bras, les deux équipes sur le terrain et le 1^{er} arbitre ne sanctionna pas l'équipe A d'une demande non fondée parce que le retard de jeu était très minime. A ce moment, le coach A demanda avec ses mains un remplacement. Le 2nd arbitre renvoya la joueuse réserve comme demande non fondée et le jeu continua.
Le 2nd arbitre avait-il raison dans sa manière de traiter la situation ?

R Le deuxième arbitre a raison. La situation est complexe parce que les règles permettent aux coaches et aux arbitres un certain temps de réflexion dans cette situation et la décision de l'arbitre est finale. Les complications commencèrent lorsque le deuxième arbitre siffla au son du "buzzer".
Il aurait dû savoir que l'équipe A n'avait plus de temps mort.
Puisqu'il n'y avait qu'un petit retard et que le temps nécessaire pour inscrire un retard sur la feuille de match est souvent bien plus long que l'action pénalisée, le deuxième arbitre considéra probablement qu'il était préférable de hâter le jeu de sorte que celui-ci puisse continuer.
Le fait de savoir si le coach A avait un droit légal à un remplacement à ce moment n'est pas bien défini. L'arbitre raisonna probablement de la manière suivante : puisque le temps de demander un remplacement fut gagné par une demande impropre, le remplacement ne devait pas être accordé.
Cette décision fut supportée par le Comité de Contrôle.
Règles 16.6 17.1 et 17.2

Q 123 Deux temps morts avaient été accordés à l'équipe A.
Plus tard dans le set, le capitaine de jeu A fit une 3^{ème} demande pour un temps mort, ce qui fut accordé par le 2nd arbitre.
Peu de temps après que le temps mort soit accordé, le marqueur réalisa que c'était le 3^{ème} pour l'équipe A et en fit la remarque au 2nd arbitre.
Quelle est la procédure arbitrale correcte ?

R La demande pour un troisième temps mort est une requête incorrecte et aurait dû être rejetée immédiatement sans pénalisation.
On fit remarquer au premier arbitre l'erreur et le temps mort fut immédiatement terminé.
Le premier arbitre en fit la remarque au capitaine de jeu A et le pénalisa d'un avertissement pour retard de jeu puisque l'action avait affecté et retardé le jeu.
Règles 16.6.1.4 et 17.1.5

Q 124 Le 1^{er} arbitre siffle une faute de filet sur S3 et accorde un changement de service à R.
L'entraîneur de R demande alors un remplacement.
Pendant le remplacement, un juge de ligne s'approche du second arbitre et lui signale que le ballon a franchi le filet au-dessus de l'antenne avant la faute de S3.
L'arbitre change alors d'avis et accorde un point à S.
L'entraîneur de R, peut-il annuler le remplacement ?

- R** La situation ayant changé du fait du **changement** d'avis de l'arbitre, l'entraîneur de R peut annuler le remplacement sans pénalisation.
Toutes les actions relevant du remplacement seront retirées de la feuille de match et le joueur remplacé sera autorisé à revenir en jeu comme si le remplacement n'avait jamais eu lieu.
Ce remplacement sera notifié dans les remarques de la feuille de match.
Règle 23.2.3
-

Q 125 **Après le coup de sifflet du premier arbitre autorisant le service, le capitaine R5 ou l'entraîneur de R, demande un temps mort.**

- R** Les arbitres doivent rejeter la demande non fondée. Après le coup de sifflet du service, aucune demande pour une interruption réglementaire n'est autorisée.
S'il s'agit d'une deuxième violation pour le même motif par la même équipe, un avertissement pour retard (sans carte) sera donné.
Une troisième demande non-fondée entraînera une pénalisation pour retard (carte jaune).
Règle 16.6. et 17.1.4
-

Q 126 **Un remplaçant arrive sur le bord du terrain en agitant une "carte numérotée". Le 2nd arbitre accorde le remplacement en l'absence de toute demande de l'entraîneur. Est-ce correct ?**

- R** Ce n'est pas une procédure correcte de remplacement. Et celui-ci doit être rejeté comme demande non-fondée.
Règle 16.6.1.2
-

Q 127 **Le coach A demanda un remplacement après avoir actionné le buzzer et fait le geste signal officiel. Cette action eut lieu légèrement après le coup de sifflet du 1^{er} arbitre autorisant le service de l'équipe A. Le jeu fut interrompu. Le 1^{er} arbitre rejeta le remplacement par un signe de la main malgré le fait que les joueurs entrant et sortant étaient prêts dans la zone de remplacement. Le 1^{er} arbitre siffla la mise en jeu par l'équipe A. Au moment du service, le 2nd arbitre siffla une faute de position de l'équipe au service car il y avait 7 joueurs sur le terrain. Après une brève discussion entre le 1^{er} et le 2nd arbitre, le 1^{er} arbitre attribua le service et le point à l'équipe B. était-ce correct?**

- R** Cette situation est un cas typique d'une demande non-fondée. La demande de remplacement devait être refusée et l'équipe A sanctionnée d'un retard de jeu. Le service étant maintenu pour l'équipe A.
En ce qui concerne l'intervention du 2nd arbitre, il faut savoir que ce dernier n'a jamais le droit de juger la position de l'équipe au service.
Si le 2nd arbitre siffle l'échange doit être rejoué.
Règle 16.6 et 25.3.2.2

17. Retards de jeu

17.1 Types de retard

Q 128 L'équipe A demande un remplacement. Celui-ci est accordé par le 2nd arbitre. Le coach change ensuite d'avis et supprime sa demande. Quelle est la procédure à suivre pour l'arbitre ?

R Avertissement pour retard de jeu à l'équipe A.
Règles 17.1.1 et 17.2

Q 129 Avant le début du deuxième set d'un match, le 1^{er} arbitre signala aux équipes de prendre place sur le terrain. L'équipe A ne se présenta pas. Quelle doit être la décision arbitrale ?

R Les équipes doivent être sommées de prendre leur position sur le terrain. Si une équipe est trop lente à répondre, un retard de jeu est appliqué. Si l'équipe ne répond toujours pas, un second retard avec carte jaune doit être donné. Si l'équipe ne répond toujours pas, cela est considéré comme un refus de jouer et le match est forfait.
Le score est noté comme suit : 0-3. (0 - 25, 0 - 25, 0 - 25).
Règles 6.4.1 17.1. et 17.2

Q 130 Après un changement de service, l'équipe A, qui devait réceptionner le prochain service, se réunit un court moment pour discuter de la stratégie de la prochaine phase de jeu. L'arbitre leur accorda un temps adéquat pour se remettre en position, puis exhiba une carte jaune à l'équipe A pour retard de jeu. Cette procédure arbitrale est-elle correcte ?

R Cela est une application correcte du règlement par l'arbitre. Il n'y a pas de nécessité à l'arbitre d'accorder un temps plus que raisonnable aux joueurs pour se remettre en position pour la prochaine phase de jeu. L'arbitre doit utiliser son bon sens dans ce cas. Il doit permettre un certain temps pour que l'enthousiasme et les applaudissements puissent avoir lieu mais ne peut pas permettre que le jeu soit retardé.
Règles 13.3. 17.1.1 et 17.1.5

Q 131 Au début du cinquième set, le coach A donna sa rotation. Le 1^{er} arbitre demanda aux équipes d'entrer au jeu. A ce signal, les joueuses A prirent position sur le terrain pendant que l'équipe B se rassemblait toujours autour de leur coach sur le banc. Le 1^{er} arbitre signala à l'équipe B qu'il était temps de monter au jeu. Le coach B apparemment observait les joueuses de l'équipe A ainsi que leur position et ensuite soumit sa rotation au deuxième arbitre. Le 1^{er} arbitre sanctionna le coach B d'un retard de jeu. Le coach A protesta auprès du Comité de Contrôle car il estimait que l'équipe B aurait dû être sanctionnée pour conduite antisportive et qu'un point aurait dû être accordé à son équipe A. Quelle aurait dû être la décision correcte dans ce cas ?

- R** Le premier arbitre fit la première erreur en emmenant l'équipe A au jeu sans avoir la rotation de l'équipe B. Une fois que l'équipe A était sur le terrain, le retard de jeu donné par le premier arbitre était probablement correct. Si, d'une autre manière, il était évident que le coach B prenait avantage de cette situation, le Comité de Contrôle aurait dû sanctionner le coach B pour conduite antisportive et accorder à l'équipe A le service et le point
- Règle 17.1**
-

17.2 Sanctions pour retard

- Q 132** **Après un temps mort pris par S, cette équipe ne revient pas au jeu immédiatement après l'expiration de ce temps mort. Quelle doit être la décision arbitrale ?**

- R** L'équipe doit être sommée de remonter au jeu immédiatement. Si l'équipe n'exécute pas aussitôt cette injonction arbitrale, elle doit être sanctionnée par d'un retard de jeu. Si ce retard de jeu est le second retard de jeu dans le set, l'équipe doit être pénalisée par une carte jaune. Tout retard de jeu ultérieur doit être pénalisé par une carte jaune.
- Règles 17.1.2 et 17.2**
-

- Q 133** **Un joueur refusa de jouer parce qu'une tache d'humidité sur le sol avait été provoquée par un joueur de son équipe plongeant sur une balle. Quelle doit être la décision arbitrale ?**

- R** L'arbitre doit prendre plusieurs faits en considération. Les "quick moppers" auraient dû rapidement essuyer cette tache sur le sol. Les joueurs peuvent aussi utiliser leur propre essuie pour frotter le sol. Dans les matches dans lesquels il y a un Comité de Contrôle, le jury peut autoriser le 2nd arbitre à permettre un second essuyage si la tache est grande et que la température est supérieure à 26° C et que l'humidité relative est supérieure à 60 %.
- D'un autre côté, le contrôle du match est toujours réalisé sur base de la décision du 1^{er} arbitre. S'il n'y a pas de Comité de Contrôle et que l'arbitre décide que d'autres balayeurs doivent se rendre sur l'aire de jeu, il peut choisir de le faire.

Si après l'essuyage du sol, l'équipe refuse de jouer, l'arbitre peut sanctionner l'équipe soit par un retard, soit par un forfait.

Règles 1.5 5.1.2 6.4.1 et 17.2.

- Q 134** **L'entraîneur de l'équipe A, reçoit un avertissement pour retard à cause d'un remplacement. Plus tard, dans le même set, un joueur retarde le jeu en refusant de renvoyer un "ballon mort" hors du terrain.**

- R** Les sanctions pour retard sont des sanctions d'équipes et se cumulent dans un même match. Donc, le premier retard est un avertissement pour toute l'équipe. Le second est sanctionné par une pénalisation pour retard, carton jaune, donnée à l'équipe. Les retards suivants seront sanctionnés par un carton jaune. Aucune expulsion n'aura lieu du fait de pénalisations pour retards. Les sanctions pour retard demeurent en vigueur pour toute la durée du match.
- Règle 17.2.**
-

18. Interruptions de jeu exceptionnelles

18.1 Blessure

- Q 135** Le passeur A1 se blessa au genou alors qu'il jouait en défense. Il resta au sol alors que le médecin de l'équipe A vérifiait sa blessure. Après environ deux minutes de soins, A1 déclara qu'il était à nouveau capable de jouer. L'arbitre signala que le match pouvait continuer avec A1 au jeu. Cette décision arbitrale est-elle correcte ?
- R** Si la blessure est suffisamment sévère pour amener le coach et le personnel médical à intervenir sur l'aire de jeu, le joueur devait être sorti du terrain durant au moins une phase de jeu.
Le remplacement doit avoir lieu selon les procédures normales de remplacement.
Règle 18.1.2
-

- Q 136** S3 se tord une cheville, mais désire continuer à jouer. Le capitaine de S demande un délai supplémentaire pour que S3 puisse récupérer suffisamment pour continuer à jouer.
- R** La demande doit être rejetée. L'arbitre peut accorder un délai court et raisonnable pour tester la cheville. S'il faut plus de temps pour que S3 reste en jeu, l'équipe doit prendre un temps-mort. Dans le cas contraire, le jeu continuera après le remplacement et un temps suffisant est accordé, pour transporter avec précaution le joueur blessé hors du terrain.
Règle 18.1
-

18.2 Incident extérieur au jeu

- Q 137** Durant un set, des spectateurs envahissent l'aire de jeu après une phase de jeu très serrée et interrompirent le match en protestant contre les décisions prises par les officiels. Quelle doit être l'attitude du premier arbitre ?
- R** Le 1^{er} arbitre doit suspendre le match et faire en sorte que l'organisateur ou le Comité de Contrôle prennent des mesures pour rétablir l'ordre.
Cette interruption doit être notifiée sur la feuille de match.
Règles 18.2 et 18.3
-
- Q 138** Dans un match une chamoisette permettant d'essuyer le sol tomba de l'uniforme d'une des joueuses A et atterrit sur le terrain entre les contreuses B. Le jeu continua, l'équipe A gagnant la phase de jeu. Quelle est la manière correcte d'arbitrer dans une pareille situation ?
- R** C'est à l'arbitre de juger le degré d'influence que cette situation eût sur le jeu. Puisque cette chamoisette tomba entre les joueuses de l'équipe adverse durant une phase de jeu, ceci pouvait avoir une influence potentielle sur le déroulement de la phase de jeu. C'est pour cette raison que la phase de jeu aurait dû être rejouée. Si cette situation était intentionnelle ou se répétait plusieurs fois, les sanctions adéquates devraient être appliquées.
Règle 18.2
-

Q 139 Durant les jeux Olympiques il y eut un problème entre une caméra et une joueuse.
Alors que la serveuse s'apprêtait à servir le bras articulé de la caméra situé à l'arrière de l'aire de jeu tomba et toucha la joueuse. Celle-ci continua son action malgré cette situation effectua correctement son service et l'échange continua. Le 1^{er} arbitre n'arrêta pas le jeu et ne fit pas recommencer l'action et il n'y eut aucune protestation de l'équipe au service.
Était-ce correct?

R Le 1^{er} arbitre avait bien décidé cette situation était spectaculaire et enthousiasma les spectateurs.
Dans une autre circonstance le 1^{er} arbitre devrait faire rejouer l'échange.

18.3 Interruptions prolongées

19. Arrêts entre les sets et changements de camp

19.1 Arrêts entre les sets

19.2 Changement de camp

Chapitre six Le joueur Libéro

20 Le joueur libéro

20.1 Désignation d'un libéro

20.2 Equipement

20.3 Actions permises du joueur libéro

Q 140 Au début du match le coach A soumet sa feuille de rotation. Avant que le 2nd arbitre ait la possibilité de vérifier la feuille de rotation, le libéro américain L remplace A5. Quelle est la décision du 2nd arbitre pendant la vérification de la feuille de rotation avant le début du match ?

R Le joueur A5, doit se trouver sur le terrain au moment de la vérification. A5 doit être rapidement changé par L sans avertissement et sans pénalité. Dès que le 2nd arbitre a vérifié la feuille de rotation, A5 est changé par L. Si cela se passe encore durant le match ou que le délai est trop long, le 1er arbitre juge cette action comme un retard et applique un retard de jeu.
Règle 20.3.2.2

Q 141 Une équipe est composée de 7 joueurs comprenant le libéro. Dans le second set le joueur n°6 est blessé, le 1er arbitre autorise le libéro à entrer dans le match par un remplacement régulier du joueur blessé et de terminer le match avec cette position ? Est-ce une décision correcte de l'arbitre?

R La décision de l'arbitre n'est pas correcte. Le libéro n'est autorisé à participer à aucun remplacement régulier ou exceptionnel.
Règles 6.4.3 8.2 et 20.3.2

Q 142 L'équipe A est composée de 8 joueurs comprenant le libéro (L). Dans le second set du match, le joueur n° 6 de l'équipe A a été remplacé et reprend part au match. Le joueur n°6 est sanctionné par une disqualification. Au moment de la disqualification du joueur n°6, le libéro est sur le banc. Quelle est la décision correcte de l'arbitre ?

R Dès que le joueur n°6 ne peut être remplacé par un remplacement régulier, l'équipe est déclarée incomplète pour le set.
Règle 20

Q 143 Une équipe dispose de 7 joueurs y compris le Libéro. Dans le second set un joueur de base se blesse. L'arbitre autorise le Libéro a continué la rencontre après avoir effectué un remplacement. Est-ce correct?

R La décision n'est pas correcte. Le Libéro n'est pas autorisé à participer à un remplacement régulier ou exceptionnel.
Il y a deux possibilités pour l'équipe.
Si au moment de l'incident le joueur blessé est en position de joueurs avant l'équipe a le droit à une interruption de 3 minutes pour tenter de rétablir le blessé.
Si ce n'est pas le cas l'équipe perd le set et le match.
Si la blessure concerne un joueur de la ligne arrière et le libéro est sur le banc l'équipe peut changer le blessé par le libéro jusqu'au moment où celui-ci doit arriver en zone avant.
Si le set n'est pas terminé avant ce moment, l'équipe devient incomplète et perd le set et le match.
Règles 8.2 8.3 18 et 20.3.2

Q 144 Le libéro est sur le terrain à la place du joueur n°5. Le libéro est expulsé pour le set. Quelle est la procédure correcte pour continuer le match ?

R Le joueur n°5 doit reprendre sa place pour le set. L'équipe n'a plus le droit d'utiliser le libero pour le reste du set.
Le libero est autorisé à jouer durant le set suivant.
Cependant si la sanction est une disqualification, l'équipe n'a pas le droit d'utiliser le libero pour le reste du match.
Règles 20.3.2. et 20.3.3.

Q 145 Le Libéro de l'équipe A est en position 5. L'équipe A gagne l'échange et effectue une rotation. Le libéro sort et est changé par le joueur A4. Avant l'autorisation du service, le coach demande un remplacement de A4 par A4'. Ces deux "permutations" ont lieu durant le même échange est-ce autorisé?

R Le procédé est correct. La première permutation est un "changement" d'un joueur par le libéro, la seconde est un "remplacement" d'un joueur par un autre.
Il n'y a donc qu'un seul remplacement de joueur durant cette interruption de jeu.
Règles 16.3.2. et 20.3.2.

Q 146 Le joueur S1 est remplacé par le joueur S7 (serveur spécialisé), après une série de points, S7 est changé par le Libéro. Lorsque le Libéro arrive en zone avant S1 revient erronément au jeu (au lieu de S7). A ce moment, le coach de l'équipe S s'aperçoit de l'erreur et demande un remplacement S1 reprenant sa place de joueur initiant pour S7. Alors que l'arbitre se préparait à siffler la mise en jeu, le 2nd arbitre siffla pour le remplacement mais refusa cette demande non-fondée. Le 1^{er} arbitre estimant qu'il était prêt pour siffler l'autorisation de service avec un joueur erroné au jeu autorisa le remplacement et sanctionna l'équipe S d'un retard de jeu. Etait-ce la bonne décision?

- R** Dans ce cas, l'arbitre a fait preuve qu'il était un maître dans "l'art de l'arbitrage"
Dans l'esprit de laisser les joueurs jouer malgré une petite intervention fautive des officiels la décision prise était la bonne.
Si cette situation se reproduisait, l'équipe S devrait être sanctionnée.
Règle 8.1.3
-

Q 147 **Le libéro prend la place du joueur S1 de manière tardive, cette action ayant lieu après le coup de sifflet de l'arbitre, mais avant l'exécution du service. Quelle doit être l'attitude de l'arbitre ?**

- R** L'arbitre doit laisser continuer le jeu de manière ininterrompue. Après l'échange, l'arbitre sanctionnera par un avertissement verbal le joueur fautif pour changement tardif.
Toute répétition ultérieure de cette même action sera sanctionnée d'un retard de jeu. (Dans ce cas de récidive, l'arbitre doit arrêter l'échange pour appliquer le retard de jeu. *Décision prise au séminaire CEA de Vilvorde en juin 2001*)
Toutefois si le changement avait eu lieu après la frappe de service, l'arbitre aurait du sanctionner la violation des règles.
Règle 20.3.2.3
-

Q 148 **Le joueur A1 est remplacé par le joueur A7 (serveur spécialisé), après une série de points, A7 est changé par le Libéro. Lorsque le Libéro arrive en zone avant A1 revient erronément au jeu (au lieu de A7). Après 2 échanges l'équipe B se rend compte de l'erreur. La décision fut de réintégrer le joueur A7 a sa place sans autre pénalité.**

- R** Cette situation s'est passée durant l'étude de développement des règles spécifiques au Libéro.
Il y a 3 choses à considérer dans les règles:
- a) Cette situation n'est pas directement prévue par la règle 20 traitant du libero mais est couverte par la Règle 24.2.3. qui prévoit que le 1^{er} arbitre a le droit de décider de tout ce qui n'est pas prévu dans les règles.
- b) compte tenu de la situation l'équipe A aurait du perdre l'échange pour un remplacement illégal mais sans perte des points car la feuille de match ne pouvait donner la situation au moment de la faute. Pour ramener A1 au terrain l'équipe aurait du demander un remplacement régulier de A7/A1
- c) la procédure correcte dans ce cas devrait être:
- remettre A7 au jeu dans la ligne avant
 - demander un remplacement de A7 par A1
 - ces remplacements et changements devraient être faits dans la même interruption
- Règles 20.3.2.1. et 24.2.3.**
-

Q 149 **L'arbitre siffle pour autoriser le service. A ce moment le serveur s'aperçoit que le Libéro a quitté le jeu mis n'a pas été changé par un autre joueur. Le serveur retarda le service jusqu'à l'entrée du joueur correct. Au moment du service, le joueur rentré à la place du Libéro devait être en position 4 alors qu'il se trouvait en position 1. Il était clairement en faute de position.**

L'équipe fautive gagna l'échange.

Le capitaine au jeu de l'équipe B demanda alors une explication au 1^{er} arbitre et pourquoi son équipe n'avait pas gagné l'échange compte tenu de la faute de position.

Le 1^{er} arbitre rejeta la demande du capitaine B.

Quelle aurait du être la décision de l'arbitre?

R

Il y eut 3 erreurs dans cette situation.

La 1^{ère} fut que le 1^{er} arbitre n'aurait pas du autoriser le service (siffler) tant que l'équipe A n'était pas au complet sur le terrain de jeu. Il aurait du retarder l'autorisation de service et l'équipe a aurait du recevoir un retard de jeu.

La 2^{nde} est que les changements de joueur/libéro peuvent seulement être effectués durant les interruptions de jeu.

La 3^{ème} est que l'équipe A était nettement en faute de position lors du service.

Puisque l'équipe A était en faute de position, elle devait perdre l'échange. Si le joueur avait été en bonne position (position 4) l'échange devait être joué et l'équipe A devait être sanctionnée en fonction de la règle 20.3.2.3.

Si c'était la 1^{ère} infraction de ce genre un avertissement verbal devait être donné.

Règles 7.5.1 13.3 20.2.3.2 et 20.2.3.3

Chapitre sept Conduite des participants

21. Conduite exigée

21.1 Conduite sportive

Q 150 Un joueur A dégoûté shoota dans la balle après une phase de jeu. Le 1er arbitre lui donna un avertissement verbal pour conduite antisportive mineur. Est-ce une décision correcte de l'arbitre ?

R La décision du 1^{er} arbitre est tout à fait correcte. De tels actes ne peuvent être autorisés. D'un autre côté si cette action présente un certain danger pour les joueurs, les officiels ou les spectateurs, l'arbitre a l'autorité de considérer cette action comme une conduite grossière et de pénaliser par une carte jaune le joueur concerné.
Règles 22.1 et 22.2

Q 151 Lors d'un changement de camps entre 2 sets, le joueur n° 3 de l'équipe A fit une remarque désobligeante à un officiel et une pénalité (carte jaune) pour conduite incorrecte lui fut donnée par l'arbitre. A ce moment, l'équipe A avait le service pour le prochain set. Quelle décision devrait prendre l'arbitre ?

R Les sanctions imposées durant les sets d'un match sont appliquées en priorité au début du jeu dans le set suivant. Donc, avant le premier service, l'arbitre signalera la pénalité et le changement de service en faveur de l'équipe en réception. Si, au même moment, il y a des pénalités pour les deux équipes, l'équipe au service est pénalisée en premier lieu et ensuite l'équipe qui réceptionne est pénalisée.

Ce qui suit est un résumé des fautes qui se déroulent durant les sets ; elles devraient être notées sur la feuille de match :

1. Avertissement verbal à l'encontre de l'équipe au service : *pas de pénalité.*
2. Avertissement verbal à l'encontre d'une équipe qui réceptionne : *pas de pénalité.*
3. Pénalité (carton jaune) à l'encontre d'un joueur de l'équipe au service uniquement :
changement de service pour R. L'équipe qui réceptionne fait sa rotation, gagne un point et sert.
4. Pénalité à l'encontre d'un joueur de l'équipe qui réceptionne uniquement :
le point est accordé à l'équipe qui est au service.
5. Pénalité à l'encontre de chaque équipe, l'ordre n'ayant pas d'importance :
 - a. *l'équipe qui sert se voit infliger un changement de service.*
 - b. *l'équipe qui réceptionne doit faire une rotation d'une position et le changement de service est alors mis à charge de l'équipe qui sert.*
 - c. *l'équipe qui sert au départ fait une rotation d'une position et commence le service avec le deuxième joueur dans l'ordre de service.*
 - d. *si au score de 24-25 une double pénalité est infligée, le set ne sera pas terminé à 24-26, mais les sanctions devront être considérées dans un ensemble et le score passera à 25-26.*

Règle 22.5

- Q 152** Durant le deuxième set terriblement disputé, le passeur A1 fit un placement de balle sensationnel qui trompa le block B.
L'attaquant A2 smasha la balle au sol avec grande autorité. Les bloqueurs B trompés tentèrent de bloquer A2; le passeur B5 à ce moment là et de manière intentionnelle, tira le filet vers le bas pour faire croire à l'arbitre que A2 avait touché le filet.
L'arbitre le remarqua et siffla, indiquant que l'équipe A avait gagné la phase de jeu.
Il donna ensuite un avertissement verbal à B5.
Est-ce une décision correcte de l'arbitre envers B5 ?
- R** La phase de jeu devait être gagnée par l'équipe A à cause du toucher de filet par le passeur B5.
Ce dernier devait en outre recevoir une carte jaune avec perte de la phase de jeu pour cette conduite inqualifiable, tentant de tromper les arbitres.
Règles 22.2.1 et 22.3
-

21.2 Fair-play

- Q 153** Le coach A se leva à la fin d'une phase de jeu et agita ses bras d'une manière suggérant qu'il était dégoûté par la décision arbitrale.
Cette attitude est-elle autorisée ?
- R** Le coach devrait être autorisé à exprimer certaines impressions. Si les réponses sont jugées tout à fait disproportionnées et non sportives, le coach devrait être averti par un avertissement verbal. Si ces attitudes se répétaient, il serait pénalisé par une carte jaune. Dans le cas où l'infraction se déroule durant une phase de jeu, la sanction devrait être donnée à la fin de cette phase de jeu et devrait être donnée en addition du résultat de la phase de jeu.
Règles 5.2.3 22.1 22.2 et 22.3
-
- Q 154** L'équipe R est en réception. R1 est le passeur pénétrant de la zone arrière. R3 réceptionne la balle de manière si maladroite que le passeur n'a aucune chance de pouvoir jouer cette balle.
De frustration après que la balle ait touché le sol, R1 tire sur le bas du filet.
Est-ce une faute ?
- R** En accord avec le règle 22.3. le 1^{er} arbitre a la possibilité de sanctionner le joueur R3 en fonction du sérieux de la situation.
Tirer le filet est une réaction émotionnelle normale qui peut être contrôlée par "l'art d'arbitrer". Dans certains cas le tiré de filet peut être considéré comme une conduite grossière et sanctionné en fonction de l'échelle des sanctions.
Dans ce cas l'arbitre a bien fait de ne pas considérer cette action comme une conduite grossière.
Règles 22.2 22.2.1 et 22.3
-

Q 155 Un joueur n'accepte pas une décision de l'arbitre après une faute sifflée pour un toucher au bloc. Le joueur concerné tire le filet et le 1^{er} arbitre l'invite à se reculer. Après cela le joueur se dirige vers l'arbitre et fait des gestes extravagants en criant vers l'arbitre juste après le 1^{er} avertissement de l'arbitre. L'arbitre considéra cette attitude comme une conduite injurieuse et expulsa le joueur pour un set (carton rouge)

R La décision de l'arbitre était correcte. Il essaya de résoudre le problème par un 1^{er} avertissement demandant au joueur de reprendre place au jeu.
Pour une conduite grossière (carton jaune avec perte de l'échange)
pour une conduite injurieuse (carton rouge avec expulsion pour un set)
pour une conduite agressive (cartons jaune et rouge pour disqualification pour le match)
Règles 22.1 22.2 et 22.3

Q 156 Lors d'une rencontre un joueur fut expulsé du terrain bien qu'aucune équipe n'ait reçu ni avertissement verbal ni carton jaune. Quel sera la sanction pour une nouvelle faute mineure d'un membre de l'équipe concernée par l'expulsion?

R Si la raison de la 1^{ère} sanction était une conduite injurieuse, l'arbitre avait raison d'expulser pour un set le joueur fautif.
L'arbitre doit essayer d'éviter pareille sanction.
Les sanctions pour conduites incorrectes sont des sanctions individuelles. L'arbitre pourra donc recommencer par un et un seul avertissement verbal et ensuite par l'application d'un carton jaune.
Règle 22

22. Comportement incorrect et sanctions

22.1 Comportements incorrects mineurs

22.2 Comportements incorrects entraînant des sanctions

22.3 Echelle des sanctions

Q 157 Un joueur et un entraîneur sont expulsés dans le premier set. Tous deux vont au bout du banc de touche pour le restant du set.

R Tous deux, ne peuvent plus participer au jeu pour le reste du set et doivent demeurer assis dans l'aire de pénalité derrière le banc de l'équipe sans autre conséquence.
Règle 22.3.2.1

Q 158 R3 a été expulsé dans le premier set. Dans le troisième set du match, le premier arbitre sanctionne de nouveau R3 par une expulsion. Quelle est la décision correcte ?

R Une deuxième situation justifiant une expulsion, doit entraîner la disqualification pour le match.
Dans cette situation, même une attitude méritant une carte jaune entraînerait suivant l'échelle des sanctions, une disqualification.
Règle 22.3

Q 159 Dans le 3^{ème} set d'une rencontre une panne d'éclairage nécessita un changement de terrain. Durant ce 3^{ème} set un joueur avait été disqualifié. La règle 18.3.2.2. précise que dans un tel cas, le set est rejoué avec les mêmes équipes et la même position de départ. Quelle est l'application correcte dans ce cas précis avec une disqualification.

R Dans ce cas, un joueur disqualifié ne peut jamais reprendre part au jeu.
Un autre joueur faisant partie de l'équipe mais pas de la fiche de position est autorisé à le remplacer.
D'autre part toutes les autres sanctions qui avaient été attribuées et notées sur la feuille de match durant ce set doivent être annulées pour le début de ce nouveau 3^{ème} set.
Règles 18.3.2.2 et 22.3.

22.4 Application des sanctions pour comportement incorrect

22.5 Comportement incorrect avant et entre les sets

22.6 Cartons de pénalité

SECTION II

LES ARBITRES, LEURS RESPONSABILITES ET GESTES OFFICIELS

23. Corps arbitral et procédures

23.1 Composition

23.2 Procédures

24. Premier arbitre

24.1 Emplacement

24.2 Autorité

- Q 160** **La contreuse de l'équipe A manqua son action et la balle rebondit loin à l'arrière du terrain.
Une autre joueuse A courut après cette balle et la renvoya de manière sensationnelle en tombant contre les panneaux signalant le bord de la zone libre. A cause de cet extraordinaire effort, qui d'ailleurs provoqua de grands applaudissements dans la foule, le contact de la balle par cette joueuse avait un léger côté "porté".
Le 1er arbitre siffla et signala que la balle avait été portée. La foule exprima son désaccord total avec la décision arbitrale.
Comment le 1er arbitre devrait-il agir dans cette situation ?**
- R** L'arbitre ne devrait pas être seulement considéré comme la personne qui dirige le match et applique mécaniquement le règlement, mais il est aussi quelqu'un qui a une responsabilité dans la promotion du volley-ball.
Le côté spectaculaire est un élément fondamental dans la promotion du volley-ball. L'arbitre ne doit pas arbitrer en fonction du plaisir de la foule, mais il ne devrait pas non plus décourager celle-ci.
Il devrait tenter de réaliser un équilibre approprié entre les effets techniques et les effets sociaux de son action.
Pour parler de manière plus pratique, il est assez nécessaire, dans une certaine mesure, de sacrifier à certains moments certains côtés techniques pour obtenir un effet social plus marqué.
Ceci peut être considéré comme "*l'art*" de l'arbitrage.

Q 161 Pendant un match, l'équipe A jouait de manière très rapide et très dure. L'équipe B, de manière intentionnelle, ralentit le rythme du jeu de l'équipe A très émotive.
Comment le 1^{er} arbitre devrait-il apporter une réponse adéquate à cette situation ?

R Le rythme est un élément extrêmement délicat dans le volley-ball. Chaque équipe a son rythme de jeu optimal. Le rythme ne se trouve pas dans le règlement mais le contrôle de celui-ci est un des facteurs clés dans la qualité d'arbitrage d'un bon arbitre. Un rythme convenable permettra à un match d'être joué à un très haut niveau. D'autre part, l'arbitre devrait toujours faire en sorte que le jeu se déroule à un rythme constant à l'intérieur du déroulement normal d'un match. L'arbitre ne devrait jamais permettre une quelconque influence extérieure pour retarder le déroulement d'un bon match et de la sorte ruiner les bonnes performances de l'une ou l'autre équipe. Ceci est un autre "art" de l'arbitrage.

Q 162 Le capitaine au jeu de l'équipe A demanda au 1^{er} arbitre de lui expliquer ce qui s'était passé lors d'une phase de jeu. L'explication sembla satisfaire le capitaine. L'équipe A perdit le match. Après que celui-ci fut terminé, le capitaine A tenta d'émettre des réserves. Le 1^{er} arbitre refusa.
Cette décision arbitrale était-elle correcte ?

R L'arbitre a raison. Au moment de l'incident, le capitaine au jeu ne mentionna absolument pas son intention d'introduire une réserve.
Règle 24.2.4

Q 163 Durant une rencontre, il y eut une phase de jeu dans laquelle un joueur A plongea au sol alors qu'il jouait la défense. Une tache humide apparut au sol mais personne ne vint l'essuyer. Lors de l'échange suivant, le joueur A5, glissa sur cette tache humide et tomba au sol. L'équipe A perdit l'échange à cause de cet incident. L'équipe A demanda à l'arbitre pour rejouer l'échange mais celui-ci refusa.
Avait-il raison ?

R Même si cette tache d'humidité devait être essuyée par les préposés, l'équipe A était responsable de son terrain. Le jeu resta où il en était
D'autre part, les préposés à l'essuyage auraient dû être appelés par le 2nd arbitre pour effectuer leur job.
Règle 24.2.5

Q 164 Dans une rencontre les équipes A et B étaient arrivés à 23-23 dans le 3^{ème} set. Le 2^{ème} siffla une faute de position contre A. A protesta cette décision mais sans résultat. Au service suivant, au score de 24-23 en faveur de B, le 2^{ème} arbitre siffla à nouveau une faute de position pour A et le set fut accordé à l'équipe B. De nouveau, le capitaine au jeu de l'équipe A protesta auprès des deux arbitres. Après une brève discussion, le 1^{er} arbitre constata que les deux jugements du 2^{ème} arbitre étaient incorrects. Toutefois, le 1^{er} arbitre statua que le set était terminé et qu'aucune correction ne pouvait être accordée. Malgré des protestations prolongées, l'arbitre demanda de poursuivre le jeu et de débiter le 4^{ème} set. L'équipe de A fit noter sa protestation de façon formelle à la fin du match.
La décision du 1^{er} arbitre était-elle correcte ?

- R** L'arbitre avait tort. Les arbitres sont autorisés à corriger leurs décisions concernant l'application des règles. La Commission d'appel corrigea cette erreur évidente en faisant recommencer le match dans le troisième set à 23-23.
Règle 24.2.3
-

24.3 Responsabilités

Q 165 Le coach de l'équipe S parlait à très haute voix et distraiyait le marqueur pendant le jeu. Le second arbitre demande au coach de ne plus déranger le marqueur. La décision du second arbitre est-elle correcte ?

- R** Puisque seul le 1^{er} arbitre peut officiellement avertir ou pénaliser un coach, un joueur ou un autre membre de l'équipe, si le second arbitre estime que la situation mérite un avertissement, il doit en informer le 1er arbitre et le problème doit être géré par celui-ci
Règle 24.3.2
-

25. Second arbitre

25.1 Emplacement

25.2 Autorité

Q 166 Le 2nd arbitre indiqua au premier arbitre que le joueur de réserve A7 était assis dans l'aire d'échauffement plutôt que debout ou faisant des exercices de stretching dans cette aire d'échauffement.
Le 1^{er} arbitre donna à l'équipe A un avertissement verbal.
Est-ce une décision correcte du 1er arbitre ?

- R** La décision du 1er arbitre est incorrecte.
Les joueurs se trouvant dans l'aire d'échauffement ne doivent pas nécessairement se trouver debout.
D'autre part, les joueurs réservistes ne peuvent pas se trouver sur des bancs, des chaises, des rails ou des murs dans cette aire.
L'aire d'échauffement est désignée de sorte que les joueurs remplaçants puissent se préparer au jeu.
Règles 4.2.1. 4.2.3 25.2.4 et 25.2.5
-

25.3 Responsabilités

26. Marqueur

26.1 Emplacement

26.2 Responsabilités

Q 167 Le marqueur remarque que S6 s'est placé en position de service, alors qu'il n'est pas le bon serveur. Aussitôt que S6 a frappé le ballon au service, le marqueur le signale aux arbitres qui arrêtent le jeu.

R L'action du marqueur est correcte. Quand ce n'est pas le bon serveur au service, le marqueur doit attendre que l'action de service soit devenue effective, avant de signaler l'infraction aux arbitres. Le marqueur peut avoir une sonnette, sirène ou tout autre appareil de signalisation.
Règles 7.7.1 13.2.1 13.7.1 et 26.2

Q 168 Le coach d'une équipe s'approche du marqueur pour lui demander le nombre de T-O de l'adversaire.
Quelle devait-être la réponse du marqueur?

R Les coachs sont autorisés à demander ce genre d'information uniquement pour leur équipe.
Ils peuvent le faire à un moment où ils ne distraient pas le marqueur ni ne retardent le jeu
Règle 26.2.2

27. Juges de ligne

27.1 Emplacement

27.2 Responsabilités

28. Gestes officiels

28.1 Gestes officiels des arbitres

28.2 Gestes officiels des juges de ligne

Tableau de référence des questions

Thème	Numérotation		CaseBook FIVB		
	Chapitres	Questions	1993-94	1997-98	2001
Dimensions	1.1.	1	1		
Surface de jeu	1.2.	2	6		
Zones et aires	1.4.	3	2		
Température	1.5.	4	9		
		5	104		
Hauteur du filet	2.1.	6	7	1.1	1.1
Objets Interdits	4.5.	7	10	2.1	2.1
		8			.
		9	11	2.2	2.2
		10	12	2.1	
Capitaine	5.1.	11	13	2.3	
		12	14	2.4	2.3
		13	15	2.5	2.4
		14	16	2.6	2.5
		15	17	2.7	2.6
		16	18	2.8	2.7
		17	20	2.9	2.8
		18	21	2.10	2.9
		19		2.11	2.10
		20			2.14
		21			9.7
Entraîneur	5.2	22		2.12	2.11
		23		2.13	2.12
		24			9.16
		25		2.14	2.13
Entraîneur-Adjoint	5.3.	26			9.14
Tirage au sort	7.1	27	24	3.1	3.1
Formation des équipes	7.3	28	25	3.5	
		29	28	3.6	3.6
		30	27		
Positions	7.4	31	65	3.2	3.2
		32	63	3.3	3.3
		33	66	3.4	3.4
Fautes de position	7.5	34		8.15	
		35		8.16	
Fautes de rotation	7.7	36		4.23	3.5
		37	113	8.6	9.6
		38		8.22	9.19
		39			9.25
Limitation des remplacements	8.1	40	36	3.9	3.8

Remplacement exceptionnel	8.2	41	34	3.8	
		42		3.11	5.11
Remplacement suite à une expulsion	8.3	43	30	3.15	
		44		3.14	6.2
		45			3.10
Remplacement Irrégulier	8.4	46	33	3.7	3.7
		47	110	8.3	9.3
Ballon "dedans"	9.3	48	43		
Touches d'équipe	10.1	49		4.6	4.6
		50		4.7	4.7
		51	50	4.13	4.13
		52			4.43
Caractéristique de la touche du ballon	10.2	53	44	4.2	4.2
		54	46	4.3	4.3
		55	47	4.4	4.4
		56	51	4.5	4.5
		57	108	8.5	9.5
		58	48		
		59	53		
		60	5		
Passage du ballon au-dessus du filet	11.2	61			4.1
		62			9.24
Joueur au filet	12.1	63	52	4.12	4.12
		64			9.18
Pénétration sous le filet	12.2	65		4.8	4.8
		66	56	4.9	4.9
		67	54	4.32	4.36
Contact avec le filet	12.3	68	58	4.10	4.10
Fautes du joueur au filet	12.4				
		69	59	4.11	4.11
		70	60	4.14	4.14
		71	61	4.15	4.15
		72			4.16
		73			9.12
		74	62	4.16	4.18
		75			4.17
		76			4.22
		77	55		
		78			4.19
		79			4.20
		80			4.21
Ordre au service	13.2	81			
Exécution du service	13.4	82	71		
		83	69 et 73	4.20	
		84	72		4.25
Faute pendant le service	13.6	85		4.17	
		86			4.24
		87			4.26

		88			4.27
		89			9.23
Frappe d'attaque	14.1	91			4.28
		92			4.29
		93	75	4.24	4.30
		94	79	4.28	4.31
		95	77	4.26	4.32
		96			4.42
Contre	15.	97	82	4.29	4.33
		98	83	4.30	4.34
		99	84	4.31	4.35
		100	85	4.33	4.37
		101	81 et 86	4.34	4.38
		102			9.15
Touches du contre	15.2	103		4.37	
Contrer dans l'espace adverse	15.3	104			4.39
		105	75 et 88	4.36	4.40
Contre et touches d'équipe	15.4	106			4.41
Fautes au contre	15.6	107			4.42
Demande d'interruption réglementaire	16.2	108		5.1	
		109			9.21
Séance d'interruption	16.3	110	39	5.6	
		111	38 et 91	5.9	5.7
		112		8.21	3.9
		113		8.14	9.13
Remplacement d'un joueur	16.5	114	31	5.2	5.1
		115	35	5.4	5.2
		116	37	5.5	5.3
		117			5.4
		118	39	5.7	5.5
		119	40	5.8	5.6
		120			5.10
		121	26	3.10	
Demandes non-fondées	16.6	122		8.10	9.9
		123	90	5.10	5.8
		124	42	8.20	
		126	89		
		125	41		
		127			9.17
Types de retard	17.1	128	32	5.3	
		129	92	5.12	5.12
		130	93	5.13	5.13
		131		8.11	
Sanctions pour retard	17.2	132	94	5.14	9.10
		133		5.15	5.14
		134	95		
Blessure	18.1	135		5.11	5.9

		136	29		
Incident extérieur au jeu	18.2	137	96	5.16	5.15
		138	111	8.4	9.4
		139			9.20
Désignation d'un libéro	20.1	140			6.1
Actions permises au libéro	20.3	141			6.3
		142			6.2
		143			6.4
		144			6.5
		145			6.6
		146			6.7
		147			6.8
		148			6.9
		149			6.10
Fair-Play	21.2	150	98	6.1	7.1
		151	100	6.3	7.2
		152	101	6.5	7.3
		153	99	6.2	7.4
		154	19	6.4	7.5
		155			7.6
		156			7.7
Comportement incorrect	22.5	157	102		
		158	103		
		159			9.22
Autorité du 1er arbitre	24.2	160	109	8.1	9.1
		161		8.2	9.2
		162		8.7	
		163		8.18	
		164		8.9	9.8
Responsabilités du 1er arbitre	24.3	165	105	6.6	8.1
Autorité du 2nd arbitre	25.2	166	106	7.1	8.2
Responsabilités du marqueur	26.2	167	57	7.2	4.23
		168			8.3